

TELEPHONE : 141.96 - 127.46
Pour la Publicité, s'adresser à :
ECHO DE LA LOIRE
Place Gracille, NANTES (L.-Inf.)
TELEPHONE : 145.38 - 134.10

N° de nos chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense.

Un brin de causette

— Et le Gouvernement, unanime, prohibera tout accroissement de dépenses, qui ne serait pas accompagné d'une création de recettes correspondante...
Ces paroles étant point celles d'un flibustier, ni celles d'un marchand de vin en mal d'élections. C'est celles de M. Marchand, maire de Reims, conseiller général de la Marne et Ministre des Finances, par d'assus le marché. Elles avaient un sens — ou elles n'en avaient pas !

N'empêche que, deux jours après, la Chambre avait voté la relègue de l'indemnité parlementaire, par 381 voix contre 161. Et que le Sénat avait approuvé ce vote à mains levées. Manière comme une autre de tendre la main.

Ainsi donc, les députés se sont votés 82.500 frs de fixe; puis l'échelle mobile (en cas d'incendie) sans parler de la retraite pour leurs vieux jours, des voyages et des spectacles à l'œil, des congés prolongés et tout et tout. — Boni soit qui mal y pense.

Mais n'allons point leur jeter la pierre, puisque nous avons péché comme les autres et que nous sommes responsables, tout autant qu'eux de la situation. Qui c'est, dans le juin 1936, qui ne cesse de réclamer, des réductions de salaires et des réductions d'heures de boulot ? Comme si que les deux allaient de pair. A force d'augmenter les uns et les autres — surtout ceusses qui gagnaient le plus fort — les braves parlementaires se sont dits : Pourquoi point tout ? Le précepte : charité bien ordonnée... est'y point là pour leur donner raison.

Et pis, la raison du plus fort est toujours la meilleure ! C'est elle, sous son silex, qui prime le droit, comme c'est qu'on le voye aux quatre coins du monde.

Seulement, en toutes choses, faut-il y mettre les formes. Les « Français moyens », que nous sommes, pouvant mal digérer les paroles de ce C. Coquard, lors de la discussion de la relègue parlementaire : « Avec 4.500 francs par mois, un député peut difficilement vivre, s'il veut rester libre et honnête. »

Tout dépend bien sûr du train qu'on veut mener et du quel prier qu'on veut danser, ou faire tourner les autres. Car les danseuses coûtent cher. Mais combien de pères de familles, de francs travailleurs, qu'avant des charges de tout sortes, ni retraites, ni p'tits avantages, qui gagnent quasiment point la moitié ou le tiers de ces salaires et qui restent honnêtes ?

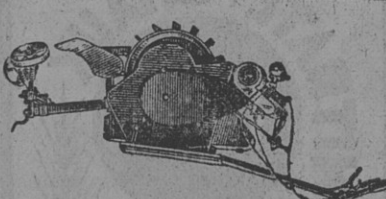
Et contribuables par d'assus le marché.

On alors, si qui failant, au moins, 4.500 francs par mois pour faire un honnête homme, que nos « chers » députés se pressent de faire une loi — la loi des bibendum — applicable à tous les Français. Naturalisés compris.

Ca serait l'année une solution pour attirer un coup de pus les étrangers dans nos pays de cocagne, augmenter le nombre des futurs Français ?

Après ça, on pourrions tirer l'échelle...
L'échelle mobile, comme les députés !

maître Jeannot



En 2^e page

L'outillage à la Ferme

LE CERCLE VICIEUX

La dépopulation des campagnes a, évidemment, pour cause, l'infériorité manifeste du standard de vie de la paysannerie.

Ce standard de vie est lui-même le résultat de l'insuffisance de la rémunération du travail et sol.

Est-il donc possible, dans l'état actuel des choses, d'augmenter suffisamment le prix de vente des produits du sol pour qu'il soit plus avantageux et plus désirable de vivre à la campagne qu'à la ville.

Ne cherchons pas à nous leurrer ni à leurrer les autres : nous croyons sincèrement que tout ce que l'on peut et doit faire dans ce sens restera insuffisant. En effet, l'écart entre les prix de vente à la production et celui des mêmes produits à la consommation n'a cessé de s'accroître et cela n'est pas fini. Alors qu'il y a quatre-vingt ans, 75 % d'humains dans notre pays consommaient les produits qu'ils avaient récoltés ou bien les trouvaient à bon compte et sans majoration sur les lieux mêmes de la production, il y en aura dans peu de temps la même proportion qui devront dans les villes, les payer au moins le double de ce qu'ils valent à la production, parce qu'il aura fallu leur transporter et leur répartir dans les cités où ils ne produisent plus, ce qui est la base même de leur vie, c'est-à-dire leur nourriture, besoin primordial.

Comme, sans cataclysme, il apparaît impossible qu'ils renonceraient de bon gré à tous les autres besoins que la civilisation industrielle leur a créés, les citadins qui sont le nombre et qui, de ce fait, gouvernent, auront toujours tendance à empêcher la hausse des denrées agricoles dites de première nécessité. C'est le fameux slogan : du pain ! base de toutes les démagogues, mais qui est un souci réel, normal, qui a animé les hommes de tous les temps.

Et l'on tombe alors dans le dilemme : ou bien les hommes vivront tous dans les villes, et ils se nourriront

avec des pilules, selon l'anticipation du grand chimiste Berthelot, ou bien les villes disparaîtront et les campagnes revivront.

On conçoit qu'il n'est pas question dans cette deuxième hypothèse de replonger les habitants des villes dans la misère des campagnes, mais, au contraire, de ramener à la campagne les avantages que l'on a concentrés dans les villes. Ce que Ramuz et tant d'autres ont traduit par cette phrase : « Ramener les villes à la campagne », qui comporte autrement de sens que le slogan retour à la terre, avec ses cautions pour jambe de bois.

Il n'y a plus d'autres moyens pour résoudre tous les problèmes de détail, autrement insolubles sur lesquels se penchent avec ardeur et foi tant d'intelligences et de bonnes volontés.

Si l'on ne veut pas s'atteler à ce travail de titan dont bénéficieront seulement les générations à venir, c'est extrêmement simple, on retombe dans la première partie du dilemme et l'on peut, presque déjà indiquer l'époque de la catastrophe inévitable qui en résultera.

Evidemment, 99 personnes sur 100 penseront que cela leur est parfaitement égal parce qu'à ce moment-là, eux — l'âne ou moi seront morts — Bon, mais, alors, que l'on ne nous parle plus d'améliorations sociales, de progrès humains et que l'on nous laisse mourir en paix au lieu de nous faire subir des traitements coûteux et aussi inutiles les uns que les autres, puisqu'ils n'ont pour résultat que de chercher vainement à lutter contre des effets dont on n'a pas seulement le courage de détruire la cause, mais encore la bêtise de la renforcer chaque jour davantage.

Cette cause, répétons-le encore une fois, c'est la concentration citadine, fruit d'une civilisation purement industrielle mal comprise qui est bien la plus stupide invention des hommes depuis la Tour de Babel.

AGRICOLE.

APPELLATIONS D'ORIGINE DES VINS

La loi du 13 Janvier 1938 règle le régime de la double appellation.

La création des appellations d'origine contrôlées, susceptibles de revivifier ces appellations, a soulevé des difficultés d'interprétation.

On s'est demandé si l'appellation contrôlée pouvait faire disparaître l'appellation simple, telle qu'elle résultait de la législation antérieure de 1919 et 1927.

Les avis des vignerons et des associations viticoles étaient assez partagés.

Juridiquement, l'administration chargée d'appliquer la loi estimait qu'elle n'avait aucunement la possibilité de s'opposer à la coexistence des deux appellations.

Ainsi, par exemple, les vignerons de Vouvray pouvaient revendiquer soit l'appellation « Vouvray » comme précédemment (appellation simple) ou bien l'appellation contrôlée « Vouvray », avec acquit vert.

Dans certaines régions, on s'est alarmé des conséquences possibles de cette double appellation : confusion dans l'esprit des consommateurs, possibilités de manœuvres de certains négociants, échec éventuel de l'appellation contrôlée et des chances de valorisation et de défense des vins de cru, etc... Une campagne a été engagée pour la suppression plus ou moins rapide des appellations simples.

MM. Boulay et Chouffet, parlementaires du Beaujolais, ont eu l'occasion de présenter un projet de loi qui laisse les vignerons des différentes régions décider à leur guise.

Leur texte, légèrement amendé par la Commission interministérielle de la Viticulture, a été voté par le Parlement. A la Chambre des Députés, M. Roy a présenté des observations qui n'intéressent que la Gironde. Au Sénat, M. Maupiol a soulevé des objections au sujet des décrets concernant le vignoble de la côte chalonaise.

La nouvelle loi stipule que :

« Toutes les fois où un décret... aura attribué un titre de mouvement de couleur spéciale à une appellation d'origine déterminée, le Ministre de l'Agriculture pourra décider, par voie de décret, qu'aucun vin portant le nom de cette appellation, ne pourra circuler sans être accompagné du même titre de mouvement et sans remplir les conditions que sa délivrance im-

pose. Cette décision ne pourra être prise que sur la proposition du Comité National des appellations d'origine contrôlées, et après avis favorable des associations viticoles participant à la défense des appellations de leur production et existant à une date antérieure au 1^{er} Janvier 1935. »

En d'autres termes, un décret ministériel peut supprimer par exemple l'appellation simple, ancienne « Quincy » et ne laisser subsister que l'appellation contrôlée avec acquit vert. Mais il faut, pour cela, que le Comité National des appellations d'origine ait appuyé, auprès du Ministre, la demande formulée en ce sens par le Syndicat des viticulteurs de Quincy.

C'est aux associations viticoles, c'est-à-dire aux vignerons organisés et réunis qu'il appartient de se prononcer et de dire ce qu'ils veulent et ce qu'ils ne veulent point.

C.G.V.C.O.

M. Louis Chatelain

Nous avons appris avec tristesse, la semaine dernière, la mort de Monsieur Louis Chatelain.

Il a été emporté en quelques jours, alors que rien ne faisait prévoir que la fin de sa vie était proche.

Monsieur L. Chatelain, ancien élève de Grignon, était président du Syndicat agricole départemental de la Vendée et de sa Coopérative. Il siégeait à Paris à l'Office National du Bled, et au Conseil de la Fédération nationale de la Coopérative et de la Mutualité. C'était un agriculteur de grande notoriété.

En 1934, lors de la création du Comité Interprofessionnel du Bled Loire-

président et collabora activement avec notre président, M. de Camlran, qui avait été accepté comme président par les deux départements associés.

Il avait construit, ces dernières années, de très importants silos sur le territoire vendéen.

Au nom du Syndicat central et de sa coopérative, nous adressons à Mme Chatelain, à M. Chatelain fils, aux collaborateurs de M. Louis Chatelain, l'expression de nos sympathiques condoléances.



ASSOCIATION DOUANIÈRE: Une Association agricole douanière vient d'être constituée. Elle remplacera le Comité agricole, créé il y a quelques années au sein de la Confédération Nationale des Associations Agricoles, elle-même en voie de dissolution...

LE SALON DES ARTS MENAGERS a été inauguré à Paris, au Grand Palais. Le vin et le fromage ont été associés à l'occasion de cette manifestation; le Comité de propagation du Vin et le Comité des Fromages avaient artistiquement décoré les stands qui reçurent la visite d'un nombreux public.

L'EXPOSITION INTERNATIONALE D'AVICULTURE, groupant plus de 6.000 animaux de basse-cour et la Semaine de l'Œuf, organisées à Paris, Porte de Versailles, ont été inaugurées par M. Chapsal.

CONSEIL DES HARAS: M. Beaumont, sénateur de l'Allier, a été nommé membre du Conseil supérieur des Haras, par décret du 13 janvier 1938.

MEDECINS AMIS DU VIN: L'Association nationale des Médecins, amis des Vins de France, a tenu son Assemblée Générale à Paris; elle a examiné les problèmes de la consommation du vin et préparé l'organisation du Congrès International de Lisbonne. Le professeur Portmann, réçu président, a souligné le danger que courent nos vins menacés d'être supplantés par les alcools de mauvaise qualité. M. Georges Duhamel a exalté l'action des bons vins de France sur l'intelligence...

UNE DELEGATION ALLEMANDE de viticulteurs et importateurs de vins vient faire un voyage d'études en France. Elle visitera les vignobles de Bourgogne, Carcassonne, d'Alsace et du Bordelais. Des dégustations sont prévues, principalement de vins rouges que l'Allemagne demande à son commerce d'importation.

Les Présidents des Chambres d'Agriculture chez M. Chapsal

M. Chapsal, ministre de l'Agriculture, a reçu, le 25 janvier, le Comité permanent de l'Assemblée des présidents des Chambres d'Agriculture. La délégation a exposé au ministre les avis exprimés par l'Assemblée et par son comité sur diverses questions d'urgence, notamment les mesures à prendre en ce qui concerne la fièvre aphteuse et l'approvisionnement de l'agriculture en engrais.

Elle a également attiré l'attention du ministre de l'Agriculture sur les conditions d'application de la loi, relatives aux allocations familiales et sur les mesures à envisager pour permettre aux petits agriculteurs et métayers, de bénéficier de cette loi sociale.

M. Chapsal, après avoir évoqué la collaboration que, depuis de nombreuses années, il a donnée aux organisations agricoles de son département et à leur développement, a assuré la délégation qu'il s'attachait à l'étude de ces questions avec le souci d'aboutir à des solutions satisfaisantes.

Prime à la culture du chanvre

Le « Journal Officiel » du 1^{er} février 1938, publie l'avis suivant :

« Par arrêté du Ministre de l'Agriculture en date du 25 janvier 1938, le montant de la prime allouée aux cultivateurs d'origine et de provenance française, vendus au cours de la campagne allant du 1^{er} septembre 1937 au 31 août 1938, a été fixé à 1 fr. 05 par kilogramme de flasse. Il sera versé aux intéressés dans les conditions prévues par les décrets des 20 mai, 15 novembre 1932, 20 juin 1934 et 17 avril 1936. »

Nous attirons l'attention des producteurs de chanvre sur les décrets des 20 mai et 15 novembre 1932, ci-dessus mentionnés, en vertu desquels l'Administration, sur le montant des primes, opère une retenue de 3 %.

En conséquence, la prime nette sera en 1938, de

1,05 — 0,0315 = 1 fr. 0185

UNE PRÉSENTATION DE COIFFES CHAMPENOISES



Cette semaine, a eu lieu à la Renaissance Française, une présentation de coiffes champenoises. Voici un vendangeur avec un panier de raisin, entouré par de charmantes Champenoises

Les Campagnols

Devant la recrudescence des dégâts de campagnols en plusieurs coins de notre département, et pour compléter notre article du 23 octobre dernier, sur la lutte contre ce terrible fléau, nous extrayons les lignes ci-dessous, parues dans « La Revue des Agriculteurs de France », sous la signature de M. L. Milla, ingénieur agricole :

MESURES PRÉVENTIVES

Lorsque les rongeurs ont envahi une région, il est bien tard pour songer à s'en débarrasser. La terre est criblée de trous; le mal est fait. Aussi la lutte est-elle difficile, coûteuse et quelquefois incertaine. Il serait donc souhaitable que les cultivateurs pensent à se préserver de ces parasites de la même façon qu'ils se défendent contre la carie du blé, le mildiou de la vigne ou de la pomme de terre.

Les principes de cette lutte préventive sont les suivants : suppression des abris, et de la nourriture, protection des terres et des récoltes, utilisation des ennemis naturels.

La surveillance étroite des jachères et des friches, par lesquelles débute la destruction des pullulations, la destruction des mauvaises herbes, l'augmentation du nombre des labours, la protection des moulins par des planchers en zinc ou des grillages, constituent autant de mesures dont l'utilité est incontestable.

D'autre part, en dehors de certaines conditions météorologiques (froid, pluie, humidité persistante) les campagnols comptent un certain nombre d'ennemis dont l'homme doit se servir ou qu'il doit protéger. Parmi les Oiseaux, les rapaces diurnes et surtout nocturnes sont des auxiliaires précieux. Les chouettes, effrayées, hiboux, buses, font volontiers la guerre aux petits rongeurs. Les cultivateurs doivent donc veiller à leur protection, faciliter leur logement, réclamer au besoin des sanctions sévères contre ceux qui les détruisent. Parmi les Mammifères, l'hermine et la belette ne doivent pas être détruites de façon inconsidérée.

Le chien et le chat constituent des aides excellents.

Ces temps derniers, la question du chat ratier a fait couler beaucoup d'encre. Le docteur Loir a préconisé la création de haras de « chats ratiers ». Un mouvement a été lancé dans ce sens. Il mérite d'intéresser les cultivateurs aussi bien que les gens des villes.

Enfin, parmi les ennemis des rongeurs, nous signalerons pour être complet, de nombreux parasites (poux, puces, acariens, champignons). Certaines maladies épidémiques en découlent, telles que la peste, la rage, la typhus, etc.

Enfin, les bactéries ont été utilisées de façon pratique pour lutter contre les campagnols.

LA CHASSE

Cette méthode est surtout fructueuse en été, au moment de l'enlèvement des gerbes, sous lesquelles les rongeurs viennent souvent se rassembler et à l'époque des labours d'automne quand la charrie retourne les nids où les campagnols se blottissent. A l'aide de bâtons ou de balais, des enfants peuvent en assommer un grand nombre. Les chiens ratiers sont alors d'un grand secours. Mais la chasse ne constitue qu'un remède tout à fait insuffisant. On ne prend généralement que des mâles, et comme l'a montré Géo Jennison, on favorise la reproduction. Aussi, lorsque l'on veut donner des primes de destruction, faut-il avoir soin d'établir des tarifs plus élevés pour les femelles que pour les mâles.

LES PIÈGES

Il en existe de toutes les sortes. Quel que soit le modèle préféré, il faut l'utiliser en prenant de minutieuses précautions, en raison de la méfiance et de l'odorat très fin des rongeurs. Lorsqu'un piège est relevé, il doit être désinfecté par le flambage ou à l'eau bouillante. En outre, il est conseillé de ne jamais toucher pièges ou appâts avec la main nue. Le choix de l'appât présente aussi une grande importance. Le gros pain, le fromage, le lard, la farine, le poisson fumé, les pruneaux, constituent des appâts de choix. M. Chappellier conseille d'utiliser des boulettes composées de farines de maïs (100 gr.), de sucre en poudre (10 gr.) et d'eau en quantité suffisante pour obtenir une pâte consistante et collante à peine aux doigts. D'une façon générale, les pièges ordinaires utilisés dans les bâtiments présentent peu d'intérêt pratique dans les champs. Ils ne permettent d'attraper qu'un nombre de rongeurs très limité. Tout au plus peut-on s'en servir pour déterminer les espèces nuisibles.

Un vieux procédé de piégeage, qui s'est révélé comme étant particulièrement efficace, est l'emploi de pots en grès ou en terre cuite vernissés à l'intérieur, ou de boîtes métalliques à parois verticales. Ces récipients doivent être profonds de 25 à 30 cm., de préférence renforcés dans leur milieu et posséder une diamètre de 15 centimètres environ. On les dispose, l'ouverture étant à fleur de terre, dans des trous creusés de loin en loin dans les débris des champs envahis par les campagnols. On les remplit si possible à moitié d'eau, et on les recouvre de quelques épis de blé ou d'avoine. Pendant leurs sorties nocturnes, les rongeurs tombent dans ces pots et s'y noient. L'exemple suivant suffira, pensons-nous, à prouver l'efficacité de cette méthode. Du 22 août au 3 novembre 1937, 33.000 souris des champs ont été capturées ainsi avec des vases posés dans des tranchées, à l'assise d'une pièce de 86 ares.

Un autre procédé peu coûteux, voisin du précédent, consiste à creuser dans les terres compactes des trous assez profonds (40 cm. environ) étroits (9 à 10 cm. de diamètre) à bords latéraux à pic, à l'aide d'une tarière spéciale.

Comme la chasse, le piégeage offre un intérêt réel, mais limité. Son utilisation dans les champs exige un matériel considérable par rapport aux résultats à obtenir. En outre, il présente aussi la grave inconvénient de ne prendre que des mâles.

ASPHYXIE PAR LES GAZ

Certains gaz ou liquides asphyxiants et lourds peuvent être utilisés avec succès dans les terriers et sous les meules. La manipulation de ces produits exige quelques précautions, mais il ne faut pas en exagérer les dangers. De toute façon il est préférable de ne les utiliser que par temps sec pour éviter les pertes de gaz. En outre, on doit s'appliquer à ne traiter que des galeries habitées par les rongeurs afin d'éviter des frais inutiles. On conseille à cet effet de boucher toutes les ouvertures ou de deux jours avant le traitement, soit au talon, soit au moyen d'un fort rouleau plombeur, de façon à ne traiter que les terriers nouvellement ouverts.

Nouvelles Viticoles

Dans les régions de grande production viticole, — Algérie et Midi — la tendance des cours est à la hausse. Les transactions sont plus nombreuses; les acheteurs sont pressés et les vendeurs font preuve de résistance. Le fameux article 8 sur l'échelonnement des retraitements fait ses preuves. En Algérie, malgré les difficultés et la cherté des transports, les prix varient de 11 fr. 50 à 13 fr. le degré suivant degré, situation et qualité. Dans le Midi, les rouges de 9 à 12° ont été cotés, la semaine dernière, de 16 fr. 50 à 13 fr. 75 le degré.

La viticulture algérienne se plaint très amèrement des modalités d'application du superblocage. On sait qu'il s'agit de la majoration de blocage édictée pour les récoltes provenant des vignes nouvelles, c'est-à-dire des plantations importantes faites depuis 1928.

La Commission des boissons de la Chambre des députés s'est préoccupée de l'assainissement du marché. Elle a demandé que les Commissions départementales, dont la création a été préconisée par la Commission interministérielle de la viticulture, soient rapidement constituées, afin que l'application des règles définissant l'exploitation distincte, n'aboutisse pas à des injustices et ne compromettent pas l'assainissement du marché.

Interdiction de vente d'animaux atteints de fièvre aphteuse

LE RECOURS CONTRE LE VENDEUR

L'article 41 de la loi du 21 juin 1898 dispose de ce qui suit :

« L'exposition, la vente, la mise en vente des animaux atteints ou soupçonnés d'être atteints de maladie contagieuse, sont interdites. »

Et l'article premier de la loi du 23 février 1905 ajoute :

« Et si la vente a eu lieu, elle est nulle de droit, que le vendeur ait connu ou ignoré l'existence de la maladie dont son animal était atteint ou suspect... »

Nous attirons d'une façon toute spéciale l'attention des cultivateurs sur chaque mot de ce texte. Par maladie contagieuse, il faut évidemment entendre les seules maladies réputées contagieuses par la loi, et notamment la fièvre aphteuse. Il est donc interdit d'exposer, de mettre en vente, de vendre des animaux atteints d'une maladie réputée contagieuse par la loi, mais il est aussi interdit d'exposer, de mettre en vente, de vendre des animaux suspects d'être atteints d'une des maladies réputées contagieuses par la loi et, dans l'un et l'autre cas, qu'il s'agisse d'animaux atteints ou suspects d'être atteints, si la vente a eu lieu, elle est nulle de droit, que le vendeur ait connu ou ignoré l'existence de la maladie dont son animal était atteint ou suspect.

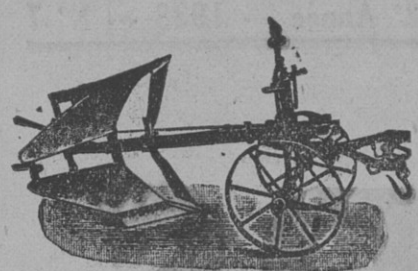
L'article premier de la loi du 23 février 1905 dispose, en outre, ce qui suit :

« Néanmoins, aucune réclamation de la part de l'acheteur, pour raison de ladite nullité ne sera recevable lorsqu'il se sera écoulé... et plus de 45 jours en ce qui concerne les autres maladies (fièvre aphteuse), depuis le jour de la livraison, s'il n'y a pas de poursuites du ministère public. »

Si l'animal a été abattu, le délai est réduit à dix jours à partir du jour de l'abattage, sans que, toutefois, l'action puisse, jamais, être introduite après l'expiration des délais indiqués ci-dessus. En cas de poursuites du ministère public, la prescription ne sera opposable à l'action civile, comme au paragraphe précédent, que conformément aux règles du droit commun... »

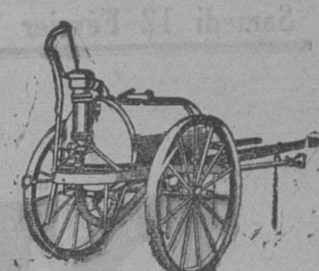
Telles sont les dispositions légales permettant aux cultivateurs le recours le cas échéant, contre le vendeur. Les cultivateurs trouveront d'ailleurs à ce sujet, tous renseignements complémentaires auprès de leur vétérinaire.

La vente du lait cru provenant d'étables où sévit la fièvre aphteuse, est interdite. La même interdiction s'étend aux produits du lait provenant des dites étables. (Application des lois du 21 juin 1898, article 32 et du 2 juillet 1935, article premier). 2° Cette interdiction doit être maintenue pendant un délai de quinze jours au moins après la disparition des derniers symptômes de la fièvre aphteuse sur les animaux de l'étable infectée. (J. O. 1^{er} février 1938, Débats, p. 1527).



AVANT L'OUVERTURE DU 17^e SALON

L'OUTILLAGE A LA FERME



XVII^e SALON de la Machine Agricole

PARC DES EXPOSITIONS - PARIS

Du vendredi 18
au mercredi 23 février 1933

Le Ministère de l'Agriculture organise dans la même enceinte :

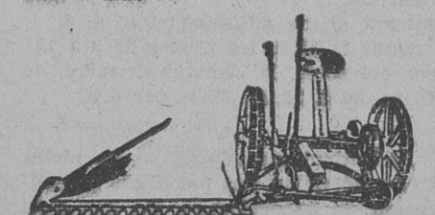
Un Concours de Produits Agricoles
Une Foire Nationale des Semences
Un concours de vins, cidre, eaux-de-vie.

Une Exposition du gaz des forêts.

FAUCHEUSES

Marque de supériorité incontestable. Fabriquée avec l'acier électrique, elle comporte des engrenages hélicoïdaux, silencieux, de faible usure, semblables à ceux des différentiels d'automobiles ; cinq coussinets bronze et des roulements à billes, une vitesse de coupe accélérée et des organes très élevés au-dessus du sol.

Graissage automatique sous pression « Lub ».



Notices et catalogues sur demande. Machines visibles à Nantes. Ces faucheuses sont livrées avec 2 lames franco de port, et une garantie de 10 ans, contre tous défauts de construction ou de bon fonctionnement.

Modèles 1933 derniers perfectionnements à carter :

Barre 1^{re} ou 1^{re}07, attelage à un cheval 2.375 fr.

Barre 1^{re}22 ou 1^{re}30, attelage à bœufs ou chevaux 2.535 fr.

Même coupe, roulements à billes à nos Adhérents.

APPAREIL A MOISSONNER, 270 ou 285 francs, suivant largeur.

RATEAUX A CHEVAL

MODELES LOURDS

Dents nervurées, roues 1 = 40, avec coussinets embrayage extérieur ou intérieur. Fonctionnement doux et silencieux.

20 dents, larg. travail 1 ^{re} 80	1.340 f.
22 — — — — — 1 ^{re} 95	1.375 f.
24 — — — — — 2 ^{re} 10	1.490 f.
26 — — — — — 2 ^{re} 25	1.450 f.
28 — — — — — 2 ^{re} 40	1.490 f.
30 — — — — — 2 ^{re} 55	1.520 f.

MODELES DEMI-LOURDS

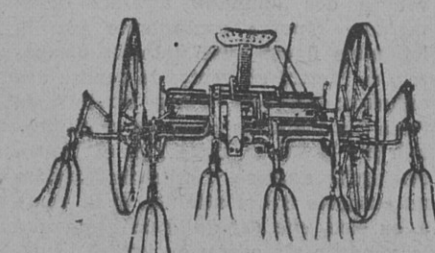
Dents nervurées, roues 1 = 36, avec coussinets et boîtes amovibles.

24 dents, larg. travail 2 ^{re} 10	1.250 f.
26 — — — — — 2 ^{re} 25	1.290 f.
28 — — — — — 2 ^{re} 40	1.390 f.
30 — — — — — 2 ^{re} 55	1.350 f.

MODELES ROTATIVES

Pris nets pour nos adhérents. Bonification port sur facture.

FANEUSES



Modèles 1933, à fourches, engrenages renforcés ; bielles extérieures doubles, avec larges coussinets sur l'essieu. Bâti extra fort.

Roues 1^{re}30 6 fourches élastiq. 1.650 f.
Roues 1^{re}12 6 fourches 2 pié. 1.550 f.
Roues 1^{re}12 5 fourches 2 pié. 1.450 f.

Pris nets pour nos adhérents. Bonification port sur facture.

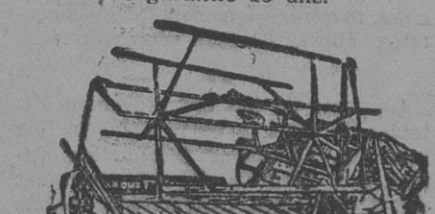
FANEUSES ROTATIVES : nous consulter.

ROUES SUPPORT, TIMON BOIS 115 fr.

ROUES SUPPORT, TIMON ACIER 135 fr.

LIEUSES

Renforcées, robustes, grande simplicité. Graissage facile, fortes toiles, faible largeur de voie, nouveau modèle, chaînes véritable type automobile. Machine garantie 10 ans.



Dernier modèle tout acier.

Coupe 1^{re}50 avec chariot... 7.890 fr.

— 1^{re}80 — 8.040 fr.

— 2^{re}10 — 8.340 fr.

Grand porte-gerbes... 950 fr.

Conditions pour nos adhérents.

LES SOINS à DONNER AUX MACHINES

La plupart des machines agricoles ne s'abîment pas par suite de l'usage, mais par suite du traitement qu'on leur fait subir. Dans aucune branche industrielle ou professionnelle, la durée des machines est aussi brève que dans l'agriculture, dans aucune elle n'est si mal traitée. Or, l'on ne saurait trop souvent faire ressortir ce fait.

Pour que les soins donnés aux machines soient couronnés de succès, il faut :

- 1^{re} Les conserver dans un local bien aéré.
- 2^{re} Les nettoyer à fond, en les débarrassant de toute boue et rouille.
- 3^{re} En réparer toutes les parties endommagées.

Tant de lignes ont déjà été écrites sur le placement des machines dans un hangar à machines, que nous ne pouvons nous empêcher de revenir sur ce point. Mais les hangars ouverts ne présentent pas suffisamment de protection contre l'action de l'humidité et de la gelée. Même l'appareil le plus simple devrait être conservé dans un local fermé.

Pour soumettre les machines à un sérieux nettoyage, il faut que le chef d'exploitation ait assez de volonté pour faire effectuer ce travail consciencieusement. D'autre part, il faut avoir à sa disposition assez de moyens de nettoyage. La terre et la poussière s'envolent avec de l'eau, travail pour lequel une vieille brosse de nettoyage peut rendre de bons services. A tout lavage avec de l'eau, il faut suivre un séchage à fond de toutes les parties. Lorsqu'on omet ce travail, il se forme immédiatement de la rouille sur les parties nettoyées. Les parties auxiliaires de l'huile adhèrent encore ne pourront pas être dégraissées à l'eau, il faudra employer à cet effet du pétrole ou de la benzine. Pour ce travail, il faudra se servir d'un vieux pinceau et d'une certaine quantité d'huile. Toutes les parties mobiles de la machine, qui sont le plus souvent couvertes d'une couche d'huile poussiéreuse, doivent être débarrassées de toute crasse. Les parties qui s'envolent facilement pourront être démontées. Si l'on n'arrive pas à sortir un cylindre, on peut faire passer le pétrole ou la benzine de nettoyage, à travers le trou d'huile, dans les coussinets. Cette mesure est indispensable, parce que la vieille huile est souillée par le sable et la poussière. Une huile saine ne lubrifie pas, mais elle adhère par frottement, les surfaces qui se touchent. Pour faire ce travail, on place préalablement la machine sur des chevalets bas et on fait fonctionner les rouages, en y versant constamment le lubrifiant. Le nettoyage des trous d'huile est aussi très important. Ils peuvent être nettoyés aisément en entourant un fil de fer d'étope. Les clapets protecteurs des canaux d'huile qui ne ferment plus bien, ainsi que les couvercles égarés des graisseurs, doivent être remplacés.

Après le nettoyage de toutes les parties mobiles des endroits à lubrifier, comme les coussinets, jointures, têtes de bielles, etc., il faut de nouveau les graisser d'un lubrifiant. Mais le pétrole ou la benzine qui s'y trouve encore, devra être complètement enlevé, étant donné que sa présence nuirait à l'effet utile des nouveaux lubrifiants. Toutes les parties de fer

devront, en outre, être enduites d'une couche d'huile ou de graisse. Cela se fait le plus simplement au moyen d'un chiffon trempé dans de l'huile ou dans de la graisse. Pour éviter une usure trop rapide des machines, il est recommandé d'enduire les parties de la machine dont la couleur est enlevée d'une nouvelle couche de couleur, mais auparavant, il faut enlever, avec du pétrole ou de la toile d'émouir, tous les restes de couleur qui y adhèrent encore. On applique fort judicieusement une couche de minimum, avant d'employer la couleur à l'huile. La couleur devra être appliquée en deux ou trois couches successives, pour qu'elle sèche parfaitement.

Mais parmi les soins à donner aux machines et appareils, la principale besogne consiste dans un examen sérieux portant sur leur état, à l'entrée ou au cours de l'hiver. De petites réparations, comme le serrement et le remplacement des vis et des écrous, le redressement des parties de fer blanc déformées, sont des travaux qui devront être exécutés immédiatement. En ce qui concerne les travaux plus importants de mise en état, notamment ceux qui nécessitent la commande de pièces de rechange, il est recommandé de dresser une liste exacte des appareils et machines et des réparations à faire. Ces réparations peuvent alors être faites en hiver, où les travaux sont moins pressés. La tenue d'un tel livre de réparations est absolument nécessaire, dès qu'il s'agit d'exécuter un nombre assez important de réparations. On a ainsi la garantie que jusqu'au printemps, toutes les machines pourront être mises en activité et on a l'avantage de pouvoir exécuter les travaux tranquillement et avec tous les soins voulus. Les pièces de rechange nécessaires devront être commandées immédiatement, car en hiver, leur livraison se fait plus rapidement que peu avant et pendant la saison, parce que les usines sont à cette époque très occupées à effectuer les livraisons de pièces de rechange, aux particuliers.

L'examen des machines ne devrait être confié qu'à des gens éprouvés qui possèdent, à côté d'une certaine intelligence, également des connaissances sur la construction et le fonctionnement des machines. Des réparations plus importantes, qui exigent des aptitudes professionnelles, ne devront être exécutées que par des mécaniciens et des serruriers capables. S'il est nécessaire d'avoir recours à un atelier de réparations, on choisira un qui disposera des installations et des techniques nécessaires. On insistera avant tout que seuls des pièces de rechange originales soient employées.

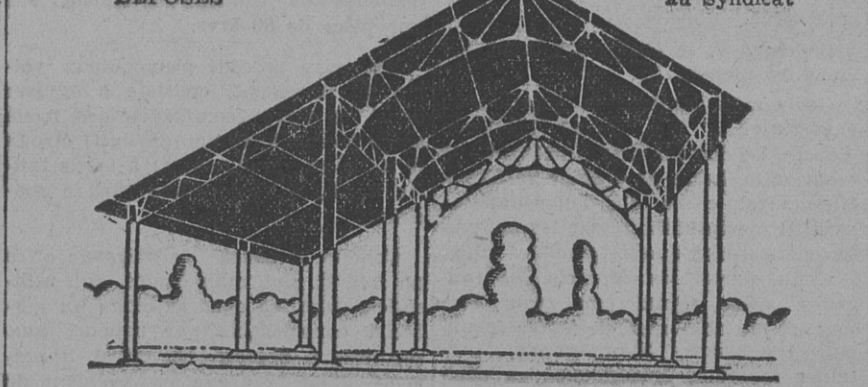
Finalement, il y a lieu de faire encore ressortir qu'on peut se faciliter considérablement les travaux de réparation, en conservant consciencieusement les modes d'emploi et les listes des pièces de rechange de toutes les machines. La même chose s'applique aux outils spéciaux et aux pièces de rechange qui pourront être livrés, en même temps que la machine qu'on achète. De l'ordre dans les pièces qui font partie des machines et de l'ordre dans l'atelier est indispensable à l'entretien convenable des machines et il peut sensiblement aider à réduire les frais de réparation.

Entrée de fermes entrées, grande capacité d'engrangement. Poteaux en fer plein, indéformables. Nombreux modèles, toutes dimensions, aux meilleurs prix. Des centaines de références dans la région. Grilles, portails, clôtures. Nous consulter.

HANGARS AGRICOLES TOUT ACIER

NOUVEAUX MODELES DEPOSES

Consultez-nous au Syndicat



Entrée de fermes entrées, grande capacité d'engrangement. Poteaux en fer plein, indéformables. Nombreux modèles, toutes dimensions, aux meilleurs prix. Des centaines de références dans la région. Grilles, portails, clôtures. Nous consulter.

CULTIVATEURS

DENTS FLEXIBLES, PLATES ou ETRANGLEES

Dents	Longueur	PRIX SELON AVANT-TRAINS
Intérieures sur 3 rangs	travail	à vis
5 dents.....	0 m. 90	1 450 fr. 490 fr. 530 fr.
7 dents.....	1 m. 05	1 500 fr. 540 fr. 580 fr.
9 dents.....	1 m. 30	2 610 fr. 650 fr. 690 fr.
11 dents.....	1 m. 60	2 670 fr. 710 fr. 750 fr.
Dents extérieures sur 4 rangs		
7 dents.....	1 m. 05	1 520 fr. 550 fr. 590 fr.
9 dents.....	1 m. 20	1 540 fr. 570 fr. 610 fr.
11 dents.....	1 m. 35	2 610 fr. 640 fr. 680 fr.
	1 m. 60	2 740 fr. 770 fr. 810 fr.

Pris nets pour nos adhérents, départ usine. Bonifications transport sur facture. — Bien préciser le modèle et le commandant.

L'électricité à la campagne

Comment remédier à une panne de moteur

Il est rare que le moteur électrique, si commode et si rustique, ne donne pas entièrement satisfaction à la ferme où au contraire on le considère comme vraiment pratique et facile à manœuvrer puisque même un enfant est à même de le mettre en marche instantanément.

Dans quelles conditions par conséquent est-il possible qu'il se produise une difficulté ? C'est une circonstance exceptionnelle évidemment, mais enfin cela peut arriver quelquefois, et il est bon d'étudier la question pour le cas où un ennui se produirait.

La cause première d'une panne est tout naturellement le manque de courant. Donc, si le moteur ne part pas, il convient de voir si les lampes qui servent à l'éclairage s'allument ou non. Si elles ne s'allument pas, c'est ou bien qu'il y a interruption du courant sur la ligne en provenance du secteur ou bien que pour une cause quelconque antérieure les fusibles ou « coupe-circuits » qui protègent la distribution dans le bâtiment, ont fonctionné et ont coupé l'électricité. S'il s'agit d'un arrêt général en provenance du Secteur, il n'y a qu'à attendre que le courant revienne, ce dont on peut se rendre compte aisément en laissant en contact l'interrupteur d'une des lampes de la maison ou du local. S'il s'agit de la fusion d'un coupe-circuit (qu'on appelle communément un « plomb »), on prévient la Section quand le fusible en question est en branchement ou on remplace le plomb cassé par un fusible de même calibre. S'il s'agit d'un arrêt général en provenance du Secteur, il n'y a qu'à attendre que le courant revienne, ce dont on peut se rendre compte aisément en laissant en contact l'interrupteur d'une des lampes de la maison ou du local. S'il s'agit de la fusion d'un coupe-circuit (qu'on appelle communément un « plomb »), on prévient la Section quand le fusible en question est en branchement ou on remplace le plomb cassé par un fusible de même calibre. S'il s'agit d'un arrêt général en provenance du Secteur, il n'y a qu'à attendre que le courant revienne, ce dont on peut se rendre compte aisément en laissant en contact l'interrupteur d'une des lampes de la maison ou du local. S'il s'agit de la fusion d'un coupe-circuit (qu'on appelle communément un « plomb »), on prévient la Section quand le fusible en question est en branchement ou on remplace le plomb cassé par un fusible de même calibre.

Un second fait peut se produire. Le moteur ne démarre pas, mais se met à « grogner ». C'est alors qu'un fil est desserré, soit qu'il y a mauvais contact, ou encore dans le cas d'installation en monophasé, qu'un des plombs a fondu. Il n'y a qu'une chose à faire, c'est la vérification de toutes les connexions ou bien en faisant soi-même ou bien en s'adressant à l'agent du Secteur ou à un électricien autorisé.

Quelquefois le moteur part, mais lentement et ne parvient pas à sa vitesse normale. Il faut alors ne pas insister car si on le laisse ainsi, le moteur électrique chauffera et pourrait s'abîmer. La difficulté du moteur à se mettre en marche provient peut-être de ce que l'outil à entraîner est trop lourd pour le moteur. Il peut arriver également que le voltage du courant soit momentanément insuffisant, ce dont on se rendra compte facilement par la faible intensité lumineuse des lampes d'éclairage. Cette faiblesse de voltage peut encore être due à un mauvais contact quelque part dans l'alimentation du moteur, soit dans les lignes intérieures d'amenée du courant, soit à l'entrée. Il est donc nécessaire, si l'on voit que le courant venant de l'extérieur est normal (à apprécier l'allumage des lampes d'éclairage), de procéder à une vérification attentive de l'état des plaques des bornes ainsi que l'état des balais et des connexions en liaison avec le démarreur. Si on n'est pas à même d'arriver à un résultat, on fera appel à un électricien ou à l'agent du Secteur.

Il peut se faire aussi que le moteur chauffe alors qu'il n'est pas en charge ou que l'outil à entraîner ne constitue qu'une charge très légère. En ce cas, c'est le contraire du cas précédent : le courant consommé est excessif, la raison d'une irrégularité dans l'alimentation : voltage exagéré, câblage défectueux de la plaque de bornes, court-circuit entre spires ou défauts d'enroulement. On n'a alors qu'une ressource : informer le secteur ou donner le moteur à réparer.

Si le moteur chauffe sans motif apparent, c'est que la charge est trop forte, ou inversement, que le moteur est trop faible pour le service qui lui est demandé, ou encore que l'aération est insuffisante, ou enfin que prévu pour fonctionner en triphasé, il marche seulement en monophasé. Une seule ressource : améliorer le circuit d'aération ou s'adresser à l'électricien qui vous a vendu le moteur, ou encore au constructeur lui-même.

Enfin, si le moteur diminue de vitesse lorsqu'il est en propulsion ou s'il a tendance à arrêter complètement, c'est que le « couple moteur » est trop faible ou qu'il y a usure de telle ou telle partie du moteur par suite d'une surcharge ayant eu lieu auparavant. La encore, on n'a comme ressource que de soumettre le cas à son installateur et surtout, on aura soin de ne pas continuer à vouloir marcher quand même, sous peine de mettre l'appareil définitivement hors d'état.

Mais, nous le répétons les différents cas que nous venons d'évoquer se produisent très rarement et ce n'est qu'à toute éventualité que nous les signalons. Ce qu'il faut retenir d'une manière générale, c'est qu'il faut toujours choisir un moteur en raison du travail qu'on exigera de lui et ne pas le surcharger.

A. GRAU,

Président du Comité de Modernisation des Campagnes

L'AVENIR du petit tracteur

Pour faire face à une situation brusquement devenue difficile, les grands agriculteurs sont venus à la motoculture. Ayant à exécuter la même somme de travail avec un personnel leur fournissant pour un prix élevé un moins grand nombre d'heures de travail, deux solutions se présentaient à eux. La première, celle que souhaitent les milieux officiels, consistait à accroître le personnel employé dans chaque exploitation. Mais ces ouvriers à embaucher, où les trouver, sinon à l'étranger, puisque les Français se refusent aux travaux mal payés de la terre ? Cette solution souhaitable pouvait se concevoir par une politique d'ensemble considérant la nation et son économie comme des blocs, mais non par la politique fragmentaire suivie jusqu'ici et dont les paysans sont les éternelles victimes.

Restait alors la seconde solution, qui prévaut en grande culture. Elle consiste à accroître le rendement du personnel sélectionné de la ferme, en l'équipant d'un matériel motorisé. Cette solution, la grande culture l'adopte pour de multiples raisons. Elle est normale. Toute l'évolution actuelle, depuis les transports jusqu'aux méthodes guerrières, n'est-elle pas conditionnée par le moteur ? Et puis le tracteur agricole moderne, contrairement à ce qu'on croyait encore hier, donne le moyen de réaliser quelques économies particulièrement bienvenues. Et puis encore, le paysan, même s'il trouvait et pouvait payer de la main-d'œuvre, ne tient nullement à accroître son personnel. Il a chez lui assez d'éléments perturbateurs sans en introduire de nouveaux. Dans la mesure de ses moyens, il tient à la sécurité de son labour. Et pour l'exécution, quelles que soient les circonstances, il préfère consacrer ses maigres ressources à l'achat de machines puissantes. C'est regrettable, sans doute, mais à qui la faute ? L'expérience en cours meurtrit l'agriculteur et, par contre-coup, le travailleur des champs. Pouvait-on en douter dès l'abord ?

Ce qui est pire encore, c'est que, faute de la politique d'ensemble que nous ne cessons de réclamer cette motorisation précipitée ne profite pas à l'industrie française. Or, à tant de causes d'accélération s'est ajoutée la dévaluation de certains craignaient renouvelable de telle sorte qu'ils n'ont pu bénéficier de leur argent. Puis la hausse des avoines, dont le prix dépassera peut-être le cours du blé, porte une nouvelle coup à la traction animale.

Telle est la situation à laquelle le paysan cherche à s'adapter. Malheureusement, le tracteur tel que nous le connaissons, ne résout pas tous les problèmes, même dans la grande ferme. Et à plus forte raison dans la moyenne et la petite qui coexistent avec elle jusque dans la région parisienne. Le tracteur de 25 CV et plus, ne peut exécuter économiquement les travaux qu'on effectue normalement dans la grande ferme avec un, deux, et même trois chevaux. Et le petit cultivateur, son voisin, qui voudrait bien obtenir les mêmes avantages, mais qui n'a l'emploi que de quelques chevaux, ne peut raisonnablement venir au tracteur.

Est-ce la mort de telles exploitations et la preuve, comme certains théoriciens le prétendent, que la grande culture, fût-elle réalisée par collectivisation, est seule rationnelle ? Nullement. La machine doit s'adapter aux besoins de l'homme et non pas l'homme aux nécessités de la machine. Le petit tracteur, et par là nous entendons un appareil d'une douzaine de CV, est dans l'air. A Senlis, on en pouvait admirer deux, de construction française et allemande, ce qui prouve que le problème du tracteur de petite culture et auxiliaire de la grande, se pose en même temps dans des pays et sous des régimes différents.

Ces appareils sont tous deux alimentés en gazol. Ils ont quatre roues, dont deux motrices à l'arrière, et naturellement un siège pour leur conducteur. Mais là se bornent leur ressemblance, car les conceptions sont très différentes. Cependant, ce qui est intéressant à noter, c'est que ces deux tracteurs ont retenu l'attention. Plusieurs ont été vendus, surtout à de grandes exploitations où ils sont employés aux petits travaux, au service de la ferme, au service des champs et aux travaux légers tels que hersages, épandages d'engrais, traction des semoirs et éventuellement quand sera venue la saison aux binages de betteraves, à la traction de la faucheuse, des machines de fenaison et de la lieuse.

On conçoit très bien qu'un tracteur de 12 CV équivalant à une bonne attelage est suffisant pour exécuter de tels travaux et qu'il peut trouver sa place dans toute ferme, à côté de modèles beaucoup plus puissants. On peut donc escompter un réel succès pour de telles machines. Et ce succès s'amplifiera quand la moyenne culture, après la grande, viendra à la motorisation.

Remise intéressante à nos adhérents. Réparations et pièces de rechanges assurées par le Syndicat, à Nantes.

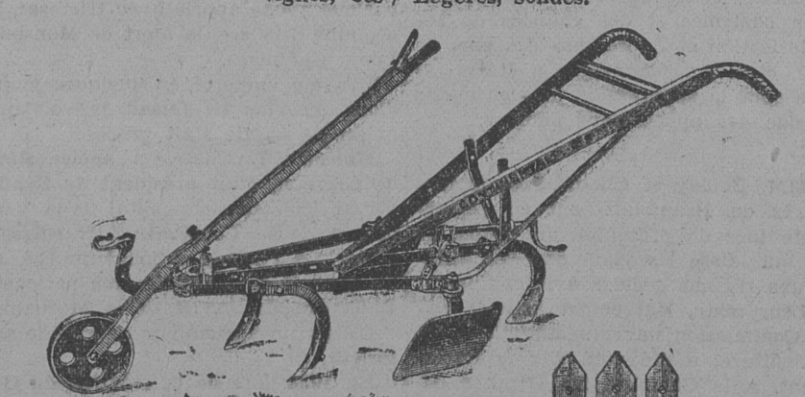
Autre marque, de 920 francs (50 litres) ; à 1.700 fr. (225 litres). Nous consulter.

J. ENGELHARD,
Ingénieur Technique
d'Agriculture.

SUPERPHOSPHATE DE CHAUX ENGRAIS DE BASE

HOUES - CULTIVATEURS

à combinaisons multiples pour culture de pommes de terre, betteraves, vignes, etc. Légères, solides.



Type 1 : Livré, monté avec 2 lames de 75 m/m, 2 versoirs, 1 soc de 175 m/m à l'arrière et en plus 2 lames de 75 m/m et 1 lame de 100 m/m, mancherons fer 275 fr.

Type 5 : Livré avec 2 lames de 75 m/m ; 2 socs triangulaires de 250 m/m et 1 soc triangulaire de 300 m/m à l'arrière (pour travaux de sarclage), mancherons fer 240 fr.

Type 6 : Avec large raje à l'arrière : 2 lames de 75 m/m, 2 versoirs et 1 soc butteur à ailes mobiles (pour travaux de buttage), mancherons fer 295 fr.

Prix nets pour nos adhérents, départ usine. Bonification déduite sur facture. Ces houes peuvent être livrées avec autres équipements pour tous travaux. Nous consulter au Syndicat.

Majoration de 10 fr. pour mancherons en bois
Majoration de 40 fr. pour modèles sans socs

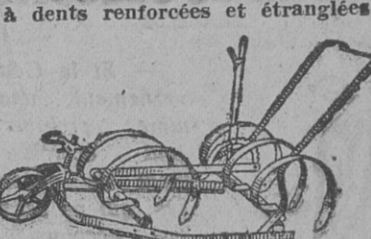
HERSES ARTICULEES EN Z

Herses à 3 flèches par compartiment. Entièrement en acier livrées avec barres d'assemblage, voiles d'attelage, chaînes centrales d'articulation. 2 comp., 30 dents 44 k. 60 k. 69 k. 3 comp., 45 dents 68 k. 92 k. 106 k. 4 comp., 60 dents 82 k. 124 k. 143 k.

Prix du kilo, départ usine : 3.80 pour dents de 14 et 16 millim. 4.20 pour dents de 10 et 12 millim. Bonification déduite sur facture. Tous autres modèles de herses à 2 et 4 flèches par compartiment.

HERSES CANADIENNES

à patins, simples, robustes, à dents renforcées et élargies :



Nombre de dents	Largeur de travail	Poids	Prix av. manœuvre sans roue
5	0.60	52 k.	250 fr.
7	0.70	61 —	290 —
9	0.90	69 —	340 —
10	1.00	74 —	370 —
11	1.10	80 —	390 —
12	1.20	82 —	415 —

Majoration pour 1 roue : 15 fr.
3 roues : 45 fr.

Prix nets pour nos adhérents, départ usine. Bonification sur facture.

ROULEAUX MONTES

En tôle d'acier, avec chaînes en fer, moyeux fonte et rayons fer plat. Grande robustesse. Ces rouleaux sont livrés avec limonière, ou, sur demande, avec timon. Ils peuvent aussi être munis d'un décroiteur et d'un siège.

Dispositif spécial pour le graissage rapide des moyeux intérieurs.



Largeur de travail	Diam. 0.50	0.55	0.60	0.65
1 m. 40	235 k.			
1 m. 60	305 k.	315 k.	360 k.	385 k.
1 m. 80	320 k.	335 k.	385 k.	415 k.
2 m. 00	340 k.	355 k.	405 k.	440 k.
2 m. 20	355 k.	365 k.	435 k.	

Prix au kilo : 3 fr. 50 départ usine. Remise à nos adhérents et bonification de transport.

PULVERISATEURS A CHEVAL

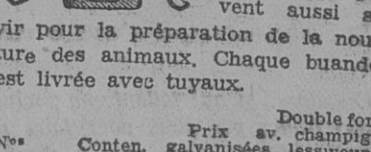
Tonneau bois, contenance 230 litres, entièrement en chêne noir. Châssis en fer, entièrement soudé à l'électrique, sans aucun boulon. Roues fer à moyeu fonte Rampes en tube cuivre, maintenu par un tube fer.

Remplissage du tonneau par vide d'air, en trois minutes. Épandage de la solution par pression d'air dans le tonneau. Pompe à air corps en bronze et pistons cuir de grand diamètre. Fonctionnement de la pompe soit à bras, soit par entraînement des roues.

Prix, avec timon ou brancards : 2.950 francs, franco. Nous consulter.

BUANDERIES

En tôle d'acier de 3 mm, ne craignent ni coups de feu. Chauffe plus vite que les buanderies en fonte et brûle tous combustibles. Elles peuvent aussi servir pour la préparation de la nourriture des animaux. Chaque buanderie est livrée avec tuyaux.



N ^{os}	Conten.	Prix av. charbonnaux galvanisés	Double fond
1	50 lit.	410 fr.	50 fr.
2	60 lit.	480 fr.	55 fr.
3	70 lit.	515 fr.	57 fr.
4	80 lit.	535 fr.	60 fr.
5	100 lit.	615 fr.	66 fr.
6	125 lit.	705 fr.	72 fr.
7	150 lit.	765 fr.	82 fr.
8	175 lit.	835 fr.	93 fr.
9	200 lit.	875 fr.	100 fr.

Toutes contenances supérieures sur demande. Prix départ usine. Remise à nos adhérents. En raison de la situation instable, ces prix ne sont donnés qu'à titre indicatif, sans engagement.

UN ENGRAIS RAPIDE LE

NITRATE DE CHAUX

15,5

O.N.I.A. TOULOUSE

LA VILLETTE

Lundi 7 Février 1938

Judi 10 Février 1938

COURS OFFICIELS

Viandes nettes				
Espèces	extra (1)	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.
Bœufs	11.70	11.00	9.80	7.70
Vaches	12.20	11.00	9.80	7.70
Taureaux	12.60	9.20	8.50	8.60
Veaux	17.00	17.10	16.20	15.20
Moutons	39.20	17.90	13.40	11.40
Brebis	de 10 à 12	12.20		
Porcs	11.86	11.28	10.72	8.14

COURS OFFICIELS

Viandes nettes				
Espèces	extra (1)	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.
Bœufs	11.70	11.00	9.80	7.70
Vaches	12.20	11.00	9.80	7.70
Taureaux	12.60	9.20	8.50	8.60
Veaux	17.00	17.10	16.20	15.20
Moutons	39.20	17.90	13.40	11.40
Brebis	de 10 à 12	12.20		
Porcs	11.86	11.28	10.72	8.14

Poids vifs				
Espèces	extra (1)	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.
Bœufs	7.25	6.50	5.10	3.85
Vaches	7.80	6.50	4.95	3.75
Taureaux	5.95	5.45	4.65	4
Veaux	10.75	10.25	9.25	8.35
Moutons	9.60	8.35	6.30	4.90
Brebis	de 4 à 5	8.50		
Porcs	8.90	7.90	7.50	5.70

Poids vifs				
Espèces	extra (1)	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.
Bœufs	7.25	6.55	5.05	3.80
Vaches	7.80	6.55	4.90	3.70
Taureaux	5.95	5.50	4.70	4
Veaux	10.75	10.20	9.10	8.25
Moutons	9.60	8.35	6.30	4.90
Brebis	de 4 à 5	8.50		
Porcs	8.90	7.90	7.50	5.70

(1) Cours officiels.

(1) Cours officiels.

Gros bovins

Arrivages 3.146 bœufs ; 1.984 vaches ; 500 taureaux ; réserve vivante : 577 ; introduction 488 ; renvoi 224 bœufs ; 205 vaches ; 10 taureaux.
Bœufs. — blanc extra 570 à 575 ; première qualité 540 à 560 ; grossiers 510 à 530 ; gros bœufs 520 à 540 ; gris de l'Ouest : extra 550 à 570 ; bons 500 à 540 ; ordinaires 460 à 490 ; Bretons : Jeune, extra 540 à 560 ; bons 500 à 530 ; ordinaires 450 à 480 ; bœufs grossiers 400 à 430.
Génisses. — Extra blanches 530 à 540 ; rouges 520 à 560 ; grises 520 à 590 ; veaux 490 à 510 ; vaches 460 à 490 ; saucisson 240 à 300.
Taureaux. — Bretons 500 à 550 ; jeunes 450 à 480 ; grossiers 400 à 430.

Veaux

Arrivages 1.757 ; réserve vivante 715 ; introduction 1488 ; renvoi 22.
Veaux. — Tourangeaux extra 770 à 830 ; ordinaires 740 à 780 ; Mançais 720 à 760 ; Mancheaux ordinaires 710 à 760 ; Angevins 700 à 760 ; Bretons 680 à 700 ; Bretons 660 à 700 ; Vendéens 600 à 700 ; sarris 660 à 700 ; bretons 400 à 480 ; petits veaux 280 à 350 ; extras 380 à 900.

Ovins

Arrivages : 12.195 ; réserve vivante 2.565 ; introduction 1.788 ; renvoi 53.
Agneaux. — Laitons extra 810 à 960 ; Dishleys 850 à 920 ; Marseillais 760 à 850 ; Bretons 700 à 850.
Moutons. — Poitou 720 à 770 ; Dishleys 700 à 750.
Brebis. — Poitou 540 à 590 ; Dishleys 520 à 580 ; vieilles brebis 450 à 480.

Porcs

Arrivages 1540 ; réserve vivante 1.884 ; introduction 482 ; renvoi néant.
Porcs. — Maigres extra 820 à 830 ; maigres bons 800 à 820 ; petits 740 à 760 ; maigres de parquets 740 à 750 ; cochons 720 à 800 ; gros gras 760 à 780 ; cochons 550 à 600.

Arrivages de la Région à la Villette

Côtes-du-Nord : 25 bœufs ; 20 vaches ; 10 taureaux ; 30 veaux ; 40 porcs.
Deux-Sèvres : 60 bœufs ; 40 vaches ; 15 taureaux ; 50 porcs.
Ille-et-Vilaine : 20 bœufs ; 20 vaches ; 10 taureaux ; 150 porcs.
Indre : 30 bœufs ; 25 vaches ; 10 taureaux ; 60 veaux ; 20 porcs.
Finistère : 30 bœufs ; 25 vaches ; 45 taureaux.
Loire-Inférieure : 150 bœufs ; 85 vaches ; 15 taureaux ; 30 porcs.
Maine-et-Loire : 125 bœufs ; 75 vaches ; 15 taureaux ; 475 veaux ; 220 porcs.
Mayenne : 190 bœufs ; 190 vaches ; 15 taureaux.
Morbihan : 9 bœufs ; 5 veaux ; 10 taureaux.

Fumure de Printemps du Blé

Tous les ans, nous rappelons à cette époque de l'année, qu'il ne suffit pas d'apporter au blé l'azote qui lui est souvent indispensable pour partir vigoureusement au début du printemps, mais qu'il est toujours nécessaire, surtout lorsqu'il n'y a pas eu d'hiver, de lui apporter, en outre, de la fumure potassique à l'automne, de compléter la fumure azotée par une fumure potassique, qui a pour but d'assurer la santé générale de la plante, de donner de la rigidité à la paille et de permettre une bonne maturation (grain lourd, poids spécifique élevé).

Le plus simple est d'épandre en mélange avec l'engrais azoté 150 à 200 kg. de chlorure de potassium à l'hectare. Cet apport d'engrais doit avoir lieu le plus tôt possible, au début ou au début mars.

L'opération est, avec certitude, pérenne et intéressante, étant donné surtout que le prix de départ des engrais potassiques n'a pas varié depuis plus de deux ans alors que le prix du blé a pratiquement doublé.

Nous avons déjà signalé ici que l'Office Agricole départemental de Maine-et-Loire a multiplié dans tous les cantons du département, de 1923 à 1932, des essais de chlorure de potassium à la dose de 200 kg. à l'ha. sur blé d'hiver. Il a été fait au cours de cette période, deux cent-soixante expériences. Les excédents de rendement ont été parfois jusqu'à huit quintaux à l'hectare et la moyenne d'augmentation de rendement pour ces deux cent-soixante expériences est de près de quatre quintaux à l'hectare.

De très nombreux essais de même nature entrepris avant la disparition des Offices Agricoles départementaux de la région de l'Ouest, sous la haute direction des Services Agricoles de ces départements ont donné des résultats analogues.

Or, deux sacs de chlorure entraînent aujourd'hui une dépense de l'ordre de 10 à 180 francs et quatre quintaux de blé représentent une valeur de près de 750 francs.

Est-il permis en temps de crise de négliger un pareil bénéfice ?

Pour ceux qui, à l'automne, ont non seulement négligé d'apporter de la potasse mais aussi de l'acide phosphorique, nous conseillons l'emploi en couverture le plus tôt possible de l'engrais PEC 18/13 C (ou 5/8/12 C) à la dose de 300 à 500 kg. à l'hectare. Cet engrais apporte à la fois azote, acide phosphorique et potasse dans la proportion voulue et sous la forme qui convient le mieux à cette époque de l'année.

J. VALENTIN,
Ingénieur Agronome.

C'est en hiver que vous devez agir pour assurer la destruction efficace des œufs déposés par les insectes sur les arbres fruitiers.

VOLCK détruit tous les œufs d'insectes.

Demandez tous renseignements au Département Volck, Standard Française des Pêches, 89, avenue des Champs-Élysées, Paris.



La Vie Syndicale

Union Vinicole du Canton de Vallet Réunion Communale de Vallet

Les Viticulteurs de Vallet sont invités à se réunir, Dimanche prochain, à la Salle du Rouaud, à 9 heures 30, pour la Réunion Annuelle Communale. Compte-rendu du Président - Renouvellement des Délégués Communaux - Conférence de M. Chaquin, directeur des Services Agricoles.

Le Bureau fait appel à la bonne volonté des Viticulteurs pour venir nombreux à cette Réunion communale qui commence la série de celles qui auront lieu dans chaque commune du Canton. Des renseignements seront donnés aux viticulteurs et une documentation intéressante leur sera exposée.

Saint-Cyr-en-Retz

Dimanche 20 Février, à 8 h. 45 du matin, salle des Combattants, à Saint-Cyr, Assemblée des membres du Syndicat. Allocation par M. R. Raivre.

Bourgneuf-en-Retz

Dimanche 20 Février, à 11 h. 45, salle de l'Hôtel Chiffolleau, à Bourgneuf, Assemblée des membres du Syndicat.

M. Raivre prendra la parole. Tous les adhérents sont priés d'y assister.

Aux Planteurs de Tabacs

Une Assemblée extraordinaire des planteurs de Tabac de la Loire-Inférieure aura lieu le dimanche 20 Février, à 9 h. 30, Ecole des Garçons, à Saint-Julien-de-Concelles.

Les membres du Bureau sont priés de se réunir à 8 h. 30, à la Mairie de Saint-Julien.

Le Président: Marcel TERRIEN.

Mauves-sur-Loire

Volet la composition du Bureau du Nouveau Syndicat des Agriculteurs constitué dimanche dernier à Mauves.

Président: M. Pinson Pierre.
Vice-Présidents: MM. Cayeux Lucien et Minier Eugène.
Trésorier: M. Lemaire Louis.
Secrétaire: M. Leloup.
Conseillers: MM. E. Guérin, Briand, Juteau, Auray, Peigné, André et Chesneau.

Toutes nos félicitations aux nouveaux Administrateurs.

combattre les rongeurs des champs, des vergers, des jardins, des serres, des dachas

POUR Pommade CALMYL

s'enlève sans difficulté après usage

5 fr. dans toutes les Pharmacies ou Laboratoire PINCHINAT 12, rue Jemmapes - NANTES

Itinéraire de la Camionnette-Exposition des Potasses d'Alsace du 16 au 24 Février 1938

Nous informons nos lecteurs que la Camionnette-exposition des sels de potasse d'Alsace stationnera dans les communes suivantes, aux lieux et dates ci-après :
Le 16 février, La Varenne, école des garçons, à 19 heures.
Le 17 février, Saint-Fiacre, école communale des garçons, 10 heures.
Le 18 février, Trans-sur-Erdre, école de la mairie, à 19 heures.
Le 19 février, Quilly, école des garçons, à 19 heures.
Le 20 février, Notre-Dame de Grâce, salle école libre à 11 h. 15.
Le 21 février, Nort-sur-Erdre, salle des Fêtes de la Mairie, à 19 heures.
Le 22 février, Abbeville, salle de patronage, à 19 heures.
Le 23 février, Lusanger, école des garçons, à 19 heures.
Le 24 février, Avesnes, salle de patronage, à 19 heures.

Ces conférences seront faites par Monsieur de Dreuz, directeur du Bureau d'Etudes sur les Engrais à Nantes, et également par Monsieur Le Pot, directeur de Services Agricoles, dans les communes de Trans-sur-Erdre, Quilly, Nort-sur-Erdre, Lusanger.

Ces conférences seront suivies d'une séance cinématographique sonore et parlante sur des sujets agricoles.

Tout le monde y est cordialement invité.

L'entrée y est entièrement gratuite.

Le carburant forestier

FABRICATION du Charbon de Bois

Devant l'incontestable développement de l'usage des gazogènes, il est indispensable de se préoccuper des combustibles qui peuvent servir à leur alimentation.

En France, nous n'avons aucun intérêt réel à produire des gaz pauvres en partant de charbons maigres ou d'antracites, puisque nous sommes obligés de demander ceux-ci au dehors ; nous ne devrions en user que comme adjuvant aux combustibles végétaux qui, eux, peuvent être produits en quantité pratiquement illimitée sur notre sol.

Pendant des années, on a hésité pour savoir s'il fallait donner la préférence au bois ou à son dérivé, le charbon de bois, pour alimenter les gazogènes ; aujourd'hui tout le monde est à peu près d'accord à ce sujet, les appareils étant parfaitement au point avec chacun de ces combustibles, pour laisser le bois, plus lourd et plus encombrant, aux installations fixes et employer le charbon de bois aux gazogènes placés sur les véhicules.

Si l'alimentation au bois des gazogènes demandait quelques précautions strictes à observer touchant la nature des essences, l'usage du charbon de bois est également soumis à des règles desquelles il ne faut pas s'écarter ayant trait surtout à la qualité de celui-ci.

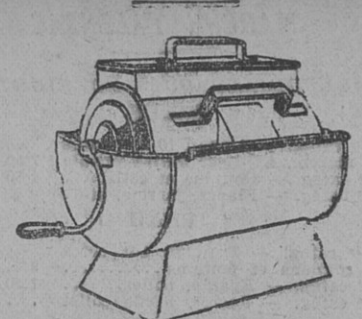
Nombreux sont les industriels qui ont renoncé à l'emploi du gazogène parce qu'ils utilisaient du charbon de bois défectueux et qui en ont fait injustement supporter les conséquences aux appareils eux-mêmes. Il est aisé de comprendre qu'une installation faite pour consommer du charbon de bois parfaitement carbonisé aura des appareils insuffisants si on l'alimente avec des charbons renfermant encore une partie des goudrons du bois. En principe, tout charbon de bois destiné à la production du gaz pauvre devrait être non seulement de qualité absolue, homogène mais aussi de composition exactement déterminée ; il ne devrait pas renfermer plus de 6 à 7 % de matières volatiles ; ce qui revient à dire que pratiquement il ne pourrait être obtenu que par la carbonisation en vase clos.

Pendant des siècles, on a fabriqué le charbon de bois, en forêt, à l'aide de meules recouvertes de terre dans lesquelles on entretenait la combustion par le bois lui-même ; le produit qu'on en retirait était suffisant pour la métallurgie, les usages domestiques ou l'industrie chimique ; il ne peut convenir aux gazogènes parce que trop irrégulier.

V. CHARRIN.

(La Production Française.)

BARATTES MÉTALLIQUES



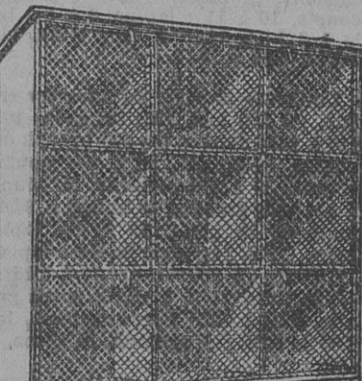
Contenance 14 litres 175 fr.
— 18 — 188 »
— 22 — 195 »
— 30 — 210 »
— 40 — 300 »

Prix départ Nantes, sans variations

— Remise à nos adhérents.

CLAPIERS PRATIQUES

Clapier pratique, solide et économique ; armature entièrement en acier. Peinture deux couches de produit antirouille qui assure une préservation très longue des fers. Portes grillagées en fort fil galvanisé n° 8.



9 cases de 0.52 x 0.53 x 0.70

Prix : 515 francs.

6 cases ; prix : 375 francs

Pour les particuliers et petits éleveurs, nous pouvons offrir un type 2 cases à 150 francs, ou 4 cases à 260 francs.

Tous ces prix s'entendent rendus franco gare de nos adhérents, et remise syndicale.



POMPES À PURIN

En tôle galvanisée. Diamètre du cylindre, 14 centimètres ; tuyaux de 9 centimètres.

Débit, 12.000 litres environ	Modèle fixe :
Hauteur 2-30	340 fr.
— 3-30	365 fr.
— 3-30	390 fr.
— 4-30	445 fr.
— 5-30	475 fr.

Modèles extensibles de 430 à 605 fr., suivant hauteurs.

Support fixe pour ces pompes : 120 fr.

Modèle spécial sur brouette, avec 3 mètres de tuyau caoutchouc : 610 fr.

Prix départ usine. Remise à nos adhérents.

EBRANCHEUR, COUPE-SOUCHES

Véritable Nogent garant

Prix :

60 francs

Remise

à nos

adhérents

En vente

à nos

Bureaux

RONCES — FILS DE FER

GRILLAGES — CHAÎNES À VEAUX

CHAÎNES À VACHES

Nous consulter au Syndicat.

A propos de...

L'assurance-chasse obligatoire

Le « Comité National de la Chasse » communique :

À la suite du vote par le Sénat du projet modifiant certains articles de la loi de 1844 sur la chasse, M. André Liautey, sous-secrétaire d'Etat au Ministère de l'Agriculture, qui a soutenu le projet devant le Sénat, a reçu plusieurs représentants de la presse cynégétique.

Il leur a déclaré qu'il prendrait toutes mesures utiles pour que la prime d'assurance s'ajoutant au prix du permis, ne grève pas trop lourdement les petits chasseurs.

Pour permettre à la loi de s'appliquer sans difficultés et sans imposer de sacrifices excessifs aux chasseurs, le ministre a préconisé le groupement des chasseurs au sein des Fédérations départementales, afin qu'ils puissent bénéficier des tarifs consentis aux assurances collectives.

« Je suis persuadé, a-t-il ajouté, qu'étant donné le nombre considérable des assurés, il sera possible de procéder au réaménagement des tarifs, de sorte que le montant de la prime ne dépasse jamais 15 à 20 francs pour la garantie exigée par la loi. »

La répression des fraudes

Le « Journal Officiel » du 7 janvier a publié le texte d'une circulaire portant le numéro 138, adressée par le ministre de l'Agriculture aux agents de la répression des fraudes. Cette circulaire est relative à l'application du décret du 11 mai 1937 qui concerne la répression des fraudes dans le commerce de produits utilisés pour la destruction des ravageurs des cultures. Elle commente point par point les différents articles du décret et tend à leur interprétation.

Tous ceux qui préoccupent la fabrication, le commerce et l'utilisation des produits antiparasitaires, ont le plus grand intérêt à consulter ce texte.

Le statut du travail

Après un échange de vues sur les projets de loi du Gouvernement, relatifs au Statut du Travail, l'ordre du jour suivant a été adopté par le Groupe de Défense Paysanne :

« Le Groupe entend que le paysan reste maître chez lui. Considérant que l'agriculture française est une agriculture de qualité et non de quantité, le Groupe ne peut admettre qu'on confonde 80 % de cultivateurs avec 20 % des industries de la culture, estimant que les lois sociales standard sont peut-être applicables à des pays de grande culture et de grande consommation. Il entend laisser à l'Agriculture sa pleine indépendance et ne saurait en aucun cas s'associer à des projets de lois susceptibles de porter atteinte à cette indépendance. »

Les Campagnols

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Le gaz sulfureux est l'un des produits les plus anciennement employés. Pendant longtemps, on s'est servi de moyens primitifs (chiffons soufrés, enfumoirs, fusils à gaz) que nous ne décrivons pas ici. On utilise aujourd'hui l'anhydride sulfureux obtenu soit en brûlant du soufre à l'intérieur d'appareils spéciaux munis d'un ventilateur ou d'un soufflet, soit à partir du gaz liquéfié inflammable livré en tubes d'acier qu'on transvase dans l'appareil en traitement (app. à dos ou à siphon). Dans les deux cas, le résultat est le même puisque l'anhydride liquide reprend son état gazeux. Avec l'appareil Plessey, qui utilise le gaz liquéfié, on compte qu'il faut de 4 à 5 kg. de ce produit par ha. par jour. En 1931, le Dr Plessey déclarait au 2^e Congrès International du Rat et de la Peste qu'il estimait le prix de revient à 10 fr. au maximum par ha.

On peut utiliser aussi le gaz sulfureux sous forme de fusées et de cartouches spéciales à base de soufre et de salpêtre, qu'on trouve dans le commerce. A titre documentaire, signalons qu'un établissement vend des fusées à base de soufre au prix de 13 fr. 50 la boîte de 10 fusées. Une autre firme commerciale livre des cartouches au prix de fr. 50 pièce, 8 à 10 cartouches suffiraient pour traiter un hectare.

Le sulfure de carbone a été souvent recommandé pour lutter contre les rongeurs. Des appareils de distribution ont même été construits dans ce but (sulfomètres). Son efficacité est certaine, malheureusement ce liquide émet des vapeurs qui détonnent violemment au contact d'une flamme. Aussi doit-il être utilisé avec de grandes précautions.

L'acétylène a été essayé aussi avec intérêt en plaçant de petits morceaux de carbure de Ca. dans les trous, et qu'on arrose ensuite. On connaît ce mode de préparation, nous n'insisterons donc pas.

L'acide cyanhydrique est particulièrement utile pour la dératization des navires, mais il peut servir aussi pour détruire les rongeurs des champs. On l'utilise sous forme de cyanure de calcium et poudre qu'on arrose dans les terriers au moyen d'un pulvérisateur ou d'une pompe. Au contact de l'humidité, atmosphérique, se produit un dégagement d'acide cyanhydrique très toxique.

Quant à la chrotophrine, c'est un gaz qui a été essayé après guerre pour lutter contre les rongeurs. A la dose de 25 à 30 gr. par m³ il tue un rat en deux minutes. Ce produit est dérivé en bidons qu'on peut répartir en petits flacons et déverser dans les terriers.

le cheval

Les concours des chevaux de selle et les concours de poulains et poulaches

Le Directeur du Dépôt d'étalons informe les éleveurs que les dates des Concours de printemps ont été prévues comme suit :

Lundi 28 février, à 8 heures, à la Roche-sur-Yon (engagements au Haras avant le 20 février) : Pesage et mensuration de tous les chevaux de 3 et 4 ans devant prendre part au Concours de Dressage du 28 février ou du 1^{er} mars.

Lundi 28 février, à 13 h. 30, à la Roche-sur-Yon (engagements au Haras avant le 20 février) : Concours de dressage pour chevaux hongres et juments de 4, 5 et 6 ans, nés ou élevés dans le 3^e arrondissement d'inspection générale. Présentation montée, épreuve de dressage sans obstacles.

Mardi 1^{er} mars, à 8 h. 30, à la Roche-sur-Yon : Concours de dressage pour chevaux hongres et juments de 3 ans, présentés montés, nés ou élevés dans la circonscription du Dépôt d'étalons de la Roche-sur-Yon.

A MÉDITER !

Au cours de sa dernière réunion, le Conseil d'Administration de la Confédération générale des Vignerons du Midi a examiné les conditions de l'assainissement du marché à la suite de la récolte 1937.

On lit dans l'extraît du procès-verbal de cette réunion, qui a été communiqué à la presse :

« Le Conseil estime :
« Que les mesures prises frappent lourdement la région méridionale et que, si elles ont été imposées par une nécessité absolue, il y a lieu, pour l'avenir, d'aménager le statut viticole en vue de faire participer un plus grand nombre d'hectolites aux sacrifices nécessaires et de ne pas faire supporter à la région méridionale une proportion aussi importante des charges. »

Que celui qui lit comprenne !
Les viticulteurs de nos régions qui se plaignent déjà, non sans raison, de la charge des prestations qui leur sont imposées, devraient s'attendre à être assaillis à des livraisons d'alcool et de vin beaucoup plus importantes... et les doléances de la C.G.V. du Midi étaient favorablement accueillies par les pouvoirs publics !

Et les vignerons de chez nous, qui ont été jusqu'ici épargnés, en raison de la faible importance de leurs récoltes, — partant de leurs ressources, — seraient frappés à leur tour pour alléger les charges des grandes exploitations méridionales !

VIRUS

Comme tous les êtres vivants, les rongeurs sont sujets à des maladies contagieuses dues à des microbes. L'idée de s'en faire une arme pour les détruire est donc venue à l'esprit des bactériologistes.

C'est en 1889 que le professeur Loof, de Greifswald en Poméranie s'aper

BASTIEN FAIT LA NAVETTE



— Vous croyez, comme le docteur, que ce départ coupe court aux machinations des deux indésirables ?

— Forcément, Mademoiselle. A qui voulez-vous qu'ils s'adressent pour avoir de l'argent ? Madame, Dieu merci ! ne nous a pas ordonné de lui bécoter. Sans elle, que peuvent-ils ? Si les lascar se tiennent tranquilles, ils ne manquent de rien. On fera pour eux le nécessaire, mais guère plus.

— Je suis inquiète de les savoir au sanoir.

— Qui sait s'ils ne déguerpissent pas ? Du reste, Madame absente, ils ont ici moins à redouter qu'ailleurs. Tous sommes d'attaque. Nous avons un pied, bon œil, bonne oreille et bon cœur. S'ils tentent d'importer quoi, ils auront le dessous. Ils ne peuvent qu'ils s'efforcent !

— Vous me redonnez confiance, Bastien.

— C'est fait. Pas trace de purulence, aucune complication d'irritation ou d'hémorragie interne. Dans une ambiance d'hygiène favorable, l'état général est des plus satisfaisants. Compresses froides sur les yeux opérés. Température normale. Et quelle malade docile ! Quel excellent moral !

Aux Fresnes, pendant les premiers jours, l'existence coulait aussi paisible que celle du manoir avant l'arrivée de l'infortuné Xavier.

Bientôt, multipliés, les coups de téléphone et les visites à la clinique tinent en alerte M. de Versueil et sa fille.

Ainsi rassurée du côté de sa marâtre, Lisbeth, prête d'autant plus d'attention aux rapports quotidiens de Bastien que Mme de Saint-Rambert ne cessait de réclamer des nouvelles.

Presque chaque matin, à heures différentes vu ses occupations variées, le garde arrivait à bicyclette.

Immédiatement conduit à la bibliothèque où se tenaient le chartiste et sa fille, Bastien, à sa façon fruste et précise, résumait les incidents de la veille en phrases pimentées de quelques mots d'argot. Il se montrait parfois plus bavard que de coutume.

— Fallait voir, racontait-il le lendemain du départ de la comtesse, la tête de Monsieur le fils quand le coup de cloche sonné, il entra dans la salle à manger. Un seul couvert, — le sien, — était posé sur la grande table. Et Bastien mimait expressivement le dialogue :

— Je ne vois pas ma mère. Dine-t-elle dans sa chambre ?

— Madame ne nous a pas dit où elle dînerait, répliqua Célestin gravement.

— Informez-vous. Prévenez-la que j'attends.

— Cela est impossible, Monsieur.

— Comment ? Pourquoi ?

— Parce que Madame la comtesse n'est pas au manoir.

— A cette heure-ci ?... Elle qui n'y voit pas ? Vous n'allez pas me raconter qu'elle se ballade dans le parc ?

— Madame ne se ballade pas dans le parc, Monsieur, elle est partie.

— Partie ! Partie avec qui ?

— Avec le docteur Hévenot, à cause de ses yeux. Notre châteline va être opérée et reviendra guérie.

Monsieur le fils en demeura bouche bée. Dès qu'il eut retrouvé l'usage de sa langue, il interrogea d'une voix rauque et comme égarée :

— Où sont-ils allés ? Dans quelle clinique ?

— Je serais bien en peine de le dire, répondit Célestin avec son zèle imperturbable. On ne m'a pas fait de confidences. Par contre, je puis donner à Monsieur l'adresse particulière du docteur. Monsieur, le connaissez-vous, interrogea M. Hévenot qui le renseigna.

— Notre châteline, poursuivait Bastien, avait sûrement gardé mauvais souvenir de la visite du médecin. L'idée de se retrouver devant lui, de subir une seconde fois l'acuité d'un regard bleu qui sonde le fond de l'âme, ne lui souriait pas. Visiblement la consultation par surprise de la

chambre verte lui laissait un persistance malaise. Monsieur Xavier eut une grimace convulsive, soulignée d'un geste plutôt nerveux.

— Je n'ai plus chez ce vieux chartiste, l'instinct désagréable d'avoir affaire à lui, ronchonna-t-il avec rancune. Hévenot soigne votre maîtresse en dépit du bon sens. S'il ne s'était soigneusement caché de moi, je me serais opposé au départ de ma mère.

— Monsieur devait bien penser que le médecin venait plutôt pour Madame que pour lui, rétorqua le maître d'hôtel. Si le docteur avait voulu se cacher, il ne serait pas monté dans la chambre verte. Je dois avouer que, pour ma part, j'étais fort surpris que Monsieur, fils de notre châteline, ne soit pas descendu savoir le résultat de la consultation. Nous autres, simples serviteurs, nous étions tous là et bien anxieux.

Bastien répétait les paroles de Célestin ainsi que ce dernier les avait dites, d'un ton d'emphase et de solennité, d'un M. de Versueil et sa fille ne pouvaient se tenir de sourire. Sans prêter attention à ce sourire, le garde poursuivit :

— Je n'ai pas de leçons à recevoir de vous, vieux lardon ! S'emporta M. Xavier. Jusqu'à nouvel ordre, vous me montrerez mes repas dans ma chambre. Je dînerai avec M. Woorno. Et faites-vous servir par le jeune valet de chambre : j'ai soupé de votre tête. Quant au docteur, il aura de mes nouvelles : procès en captation ?

— Captation ! remarqua le chartiste dans un haussement d'épaules. Ce garçon peut-il vraiment imaginer que sa mère, si lucide, si avisée, si sage, soit tombée en enfance ?

— C'était pour cacher, Monsieur, d'état du chèque de désober et d'orgueil pour dissimuler le désarroi et la peur que le colonial éprouvait du départ de Madame. Célestin ne s'y est pas trompé. Aussi, quoiqu'il soit traité de lardon, il n'est pas si bête. Après ces insinuations, ledit M. Xavier a fait demi-tour pour qu'on ne voit pas sa mine effarée et pensée. Que notre châteline ait tiré sa révérence aux deux complices sans leur donner loisir d'alléger son portefeuille, ça les affole ! Et qu'elle puisse revenir guérie, avec deux bons yeux scrutateurs comme ceux du docteur, en voilà un danger pour eux ! Ils en ont le cafard. Ernest nous dit que, pendant les repas, ne cessant de s'investir, ils boivent comme des trous, ils mangent comme des moineaux. La bile leur ôte l'appétit. Pour être juste, il faut reconnaître que sans être rancuneux, le vieux lardon se rappelle que son patron a soupé de sa tête : il en prend occasion de simplifier le menu.

M. de Versueil, qui avait souri tout à l'heure, rit cette fois.

L'hôte et son invité ne savent plus que faire, achève le garde. Leur embarras saute aux yeux. Ils sont inquiets et soupçonneux. Je crois que M. Xavier a belle envie de s'escamper.

Mais le nommé Woorno, sachant qu'ailleurs son jeune copain vivrait à ses crochets, le retient au manoir. Ils y ont gîte et pitance assurés. Tous deux se promènent un peu dans le parc, mais sans se risquer dans les bois, ni franchir la grille. Est-ce par crainte ? Se méfient-ils des villageois encore plus que de nous ? On ne sait pas. Attendent-ils le retour de la manoir dans l'espoir que, joyeuse d'être guérie, elle ouvrira sa bourse largement ? C'est probable. Ils passent le plus clair de leur temps à boire, fumer, jouer et se disputer. Quoique la chambre verte soit sourde, l'éclat de leurs voix monte jusqu'aux loggions des domestiques. Catherine dort quand même : elle ne sait à l'étage au-dessous.

Rapport fait, Bastien prenait congé. Bicyclette enfourchée, il pédalait dardant pour regagner le manoir.

Bien des assertions, dans les comptes rendus du garde, étonnaient M. de Versueil et même Lisbeth, plus au courant que son père des méfaits du châteline. Mais le brave géant contait de verve si naturelle, en telle confiance, que le chartiste et sa fille se faisaient scrupule de l'interrompre.

Le récit terminé, entraînés, persuadés par la fougue et la conviction du docteur, M. de Versueil et Lisbeth ne concevaient plus ni doutes, ni objections. Les soupçons de Bastien, son instinctive aversion pour le colonial, leur apparaissaient justifiés.

(A suivre).

Les bidons sont bien fermés. Les envois ont été adressés exclusivement aux syndicats de défense des cultures par aises de 8 à 16 bidons, en G.V., port 0, emballage perdu. Au 1^{er} janvier 38, le prix du revient était de 30 fr. le bidon (240 fr. pour une caisse de 8 bidons). Pour montrer l'intérêt suscité par cette méthode de lutte, signalons que la Station de Rouen prépare actuellement 1.200 litres de culture mirobienne par semaine, soit de quoi traiter 7 à 8.000 ha.

POISSONS

De nombreux appâts empoisonnés ont été préconisés pour détruire les campagnols. Ils peuvent donner de bons résultats. Les rongeurs s'en méfient. Aussi doit-on s'en servir surtout lors des grandes pullulations et au moment des grands froids.

En outre, nombre de ces poissons sont très dangereux, à tel point qu'on a dû en réglementer la vente. Aussi faut-il les utiliser avec précaution.

La substance choisie doit être mélangée à des appâts. Pour éviter les méprises, il faut les colorer et les placer dans des terriers ou des boîtes-abris.

1^{er} La scille : la scille maritime possède un intérêt indiscutable. Elle est, en effet, inoffensive pour l'homme et les animaux, sauf pour les rongeurs. Seule la scille rouge fraîche, de préférence stérilisée, doit être utilisée. Pour obtenir de bons résultats, le D^r Danzel conseille une teneur minima de 30 % de scille.

Voici une formule à conseiller :

Scille rouge stérilisée en poudre. 100 gr.
Eau (bouillie de préférence) 400 gr.

Chauffer au bain-marie bouillant pendant 20 minutes. Cesser le chauffage et, en remuant, ajouter au choix, un peu de miel, de mélasse, de riz bien cuit, ou de graisse, pour obtenir une bouillie claire. Aromatiser avec quelques gouttes d'essence d'anis ou de fenouil.

Faire tremper dans la bouillie encore tiède de petits morceaux de pain grillé et des débris alimentaires. Remuer puis répartir régulièrement le raticide. Laisser en contact 20 à 30 minutes pour imprégner. L'ensemble doit avoir une consistance pâteuse. Dès la fin du jour, planter les appâts qui viennent d'être préparés dans les endroits à dératé, par petits tas, ayant le volume d'une cuillerée à soupe. Renouveler le traitement à quelques jours d'intervalle.

2^e La strychnine peut être aussi employée avec succès sous forme de sulfate de strychnine ou de noix vomique. En raison de leur toxicité, les grains empoisonnés doivent être colorés et placés de préférence dans des boîtes-abris. Il existe dans le commerce des formules toutes préparées, et dont voici un exemple :

Blé ou maïs blanc 10 kg.
Sulfate de strychnine 40 gr.
Acide tartarique 10 gr.
Eau 10 l.

Faire bouillir la strychnine et l'acide tartarique dans l'eau, ajouter le grain et chauffer jusqu'à absorption complète du liquide par les grains.

Certains malades vendent actuellement des grains empoisonnés au prix de 600 à 700 fr. les 100 kg. 4 k. de grains suffisent pour traiter un hectare.

3^e Le carbonate de baryum peut être employé en pilules ou sous forme de pain baryté. Voici une formule type à conseiller :

Carbonate de baryum 1
Farine 3
Eau 10 l.

Quantité suffisante pour obtenir une pâte consistante. Cette pâte peut être utilisée fraîche, ou après avoir été coupée en petits cubes et séchée au four.

De nombreux autres produits raticides ont été conseillés. Nous ne les citerons ici que pour mémoire : l'acide arsénieux, le phosphore de zinc, le sulfate de thallium, le fluosulfate de baryum, le phosphore, la morphine, la bryone, etc., etc.

CONCLUSIONS

En résumé, il existe de nombreux procédés susceptibles d'être utilisés pour la destruction des campagnols. Ils sont d'une façon générale, très efficaces. En particulier, l'emploi du virus, des appâts empoisonnés et des grains donne des résultats certains, mais à la condition expresse d'être employés dans des conditions bien définies.

Ainsi que le remarquait justement le D^r Robert Régnier, au Congrès de la Défense Sanitaire des végétaux, « une des conditions du succès de la lutte contre les rongeurs est la rapi-

Offres et Demandes

(Service réservé à nos Adhérents)
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
3, Place Petite-Hollande, NANTES

TARIF
Pour une seule insertion : 6 fr.
par annonce de 5 lignes maximum
1 fr. 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

1. — 10 POMMIERS tige 2 m., 0 m. 10 à 0 m. 12 de tour, 120 fr. ; 0 m. 12 à 0 m. 14, 160 fr. 10 POIRIERS basse tige, variétés 55 fr., franco toutes gares. PLANTIS DE VIGNE : Muscadet, Groslier, Pinot de la Loire, Gamay, Colombar, hybrides racinés et greffés 5455, 4986, 4643, 7053, 8748, etc. Bois pour greffage. Catalogue franco, J. Foulonneau, Le Puits-Doré (M.-et-L.).

28. — A VENDRE : un appareil débusqueur ; 2^e un trieur déplaçant avec tous accessoires. Très bon état. S'adresser au Syndicat.

29. — A VENDRE jeunes vaches Jerseyaises et jeunes Bretonnes croisées. S'adresser au Syndicat.

30. — A LOUER pour le 25 avril 1938 : une FERME de 39 ha. environ, à la Jaunière, commune de Bourgneuf-en-Retz. S'adresser à M. Cullen, expert, La Rousselière, Beauvoir-sur-Mer (Loire-Inf.).

DEMANDES

125. — CHAUFFEUR JARDINIER toutes mains, marié, 36 et 38 ans, deux enfants, demande place. S'adresser à M. l'Econome du Grand Séminaire, Nantes.

126. — ON DEMANDE jeune fille de 16 à 20 ans pour culture maraichère banlieue de Nantes. S'adresser au Syndicat.

127. — ON DEMANDE un ménage vigneron très sérieux et très capable. S'adresser au Syndicat.

128. — JARDINIER embaucherait jeune bonne de 15 à 16 ans ou petit commis même âge, pour aider culture maraichère. S'adresser au Syndicat.

129. — Ménage, un enfant, demande place culture maraichère, ou femme basse-cour, homme jardin culture. Bonnes références. S'adr. au Syndicat.

130. — ON DEMANDE pour 1^{er} avril, ménage logé, nourri, 40 à 50 ans, l'homme toutes mains, culture élevage femme cuisine très simple. S'adresser au Syndicat.

131. — Jeune fille, 16 ans, cherche place culture maraichère ou autre. S'adresser au Syndicat.

mité d'exécution jointe à une organisation méthodique. A ce point de vue, on ne saurait trop conseiller aux agriculteurs d'unir leurs efforts et d'agir collectivement, par communes, par cantons et même par régions, en constituant, au sein des syndicats agricoles, des services spéciaux chargés de la lutte contre les parasites des cultures.

En fait, seuls des groupements de ce genre peuvent disposer des moyens financiers et techniques nécessaires pour assurer l'extermination des campagnols, des mulots ou des rats dans une circonscription déterminée. Les syndicats de défense, appuyés en particulier par les préfets, peuvent en particulier procéder à une enquête rapide en vue de délimiter la zone infestée et déterminer les espèces déprédatrices ; ils sont aussi à même d'assurer économiquement le ravitaillement en matériel et en produits toxiques, de préparer un plan de lutte, de choisir les époques et les méthodes les plus efficaces et de conduire de façon intelligente et avec l'aide de techniciens spécialisés, des opérations d'ensemble. C'est, en bref, l'organisation professionnelle qui conduit au succès de la lutte contre les rongeurs des cultures.

L. MILA,

Ingénieur Agronome.



Votre chenal sera plus ardent, plus résistants à la fatigue si vous lui donnez du Paddy (riz non décortiqué) aliment de complément très nutritif et très économique.

BUREAU DE PROPAGANDE
10, rue de la République, NANTES

Nos Mercuriales

Grains et Farines

Avoine grise ou noire « Bretagne », 123 fr. ; avoine bigarrée « Bretagne », 119 fr. ; sarrasin « Bretagne », 159 fr. ; orge indigène « Côte du Nord », 148 fr. ; orge, Maroc, 154 fr. ; maïs, Indo-Chine, 128 fr. ; son région, bonne fabrication, 104 fr. ; riz, Saigon N° 1, 143 fr. ; paille de blé, bottée, 305 fr. ; paille de blé, pressée, 235 fr.

Ces prix s'entendent par quantité minimum de 500 kilos, départ des lieux de production.

Pailles et Fourrages

Marché libre. Balles pressées, haute densité, les 100 kilos, départ : Centre, Ouest, Nord.

Paille de blé 13-16 ; d'avoine 12-15 ; d'orge ou escourgeon 21-24.

Foin 21-24 ; luzerne 30-34 ; trèfle 28-29.

Animaux de Boucherie

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE
DE NANTES ET DE LA CAMPAGNE
362 VEAUX. — Le kilo, pied : 1^{er} qualité, 7 à 9 50 ; 2^e qualité 8 25 ; 3^e qualité 7 25.

Moyenne à déduire pour la campagne, 1 fr. par kilo.

26 BŒUFS. — Devant : 1^{er} qual. le demi-kilo net, 4 à 4 50 ; 2^e qual. 3 25 à 3 75 ; 3^e qual. 2 50 à 3. — Derrière : 1^{er} qual. le demi-kilo net, 6 à 6 50 ; 2^e qual. 5 25 à 5 75 ; 3^e qual. 4 50 à 5. — 211 MOUTONS. — Le demi-kilo net, 1^{er} qual. 8 25 à 8 75 ; 2^e qual. 7 à 8. — Agneaux, sans tarte.

Légumes et Primeurs

COURS DES LEGUMES

DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 9 février 1938. — Artichauts, les 12, 25 fr. ; betteraves, les 12, 8 fr. ; carottes, le paquet, 1 fr. ; céleri rave, les 6, 8 fr. ; céleri branches, les 6, 6 fr. ; choux-pommes, les 16, 20 fr. ; choux-fleurs, la pièce, 3 fr. ; cresson, les 12, 8 fr. ; choux de Bruxelles, les 12, 8 fr. ; épinards, le kilo, 2 fr. ; laitues, les 20, 6 fr. ; mâche, le kilo, 3 fr. ; navets, le paquet, 1 fr. 50 ; oignons, le paquet, 3 fr. 50 ; poireaux, la botte, 6 fr. ; radis, les 12, 8 fr. ; pommes, le kilo, 1 fr. 50 ; scorsonnes, le paquet, 3 fr. ; salade, le paquet, 3 fr. ; pommes de terre, le kilo, 0 fr. 65.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 9 février 1938.

POMMES DE TERRE

Les 100 kilos, vrac, gare départ : Royale d'Orléans, 65 ; Hollande Bretagne, 300 ; Saucisse rouge Bretagne toute venante, 30, grosse triée, 35-38, Loiret 32-33, Loire-Inférieure, 31-32 ; Early Sarthe 60, Indre-et-Loire ou Poitou, 62 ; Beaumont Sarthe 36, Creuse 38 ; Wolfram Seine-et-Oise 29-29 ; Géantes bleues ou blanches ainsi que Merck de Bretagne, incotées ; Eerstelingen Nord 38-40, Somme 40-42, Oise 40-41, Sarthe 40, Maine-et-Loire 42, Loiret 40-42, Ronde Jaune, Bretagne 28-27, Sarthe 27-28, Mayenne 28, Maine-et-Loire 30, Loiret 32, Creuse 33, Auvergne 33, Alsace 32 (nominal) ; Rosa Marie, Ardennes, Meuse 68-70, Sarthe 65, Loiret 65-68, Morbihan 70, Côtes-du-Nord, 70-72.

CAROTTES

Marché calme, les cent kilos, vrac, départ : Luc 65, St-Omer 72, St-Vallery, 65, Meaux, 60.

NAVETS

Sans affaires. Vrac, départ : Alsace 15, Meaux 30.

OIGNONS
Les 100 kilos, logés, départ : Auxonne 315, Poitou 330, Verberie 350 (nominal), en culture 350, Mazé 335, Sirey 215 (Marseille).

Légumes secs

Paris, le 2 février. — Les 100 kilos, logés, départ : Flageolet Nord, 325 ; Romorantin, 290 ; Lingots Nord, 335 ; Vendée, 355. On n'y a plus de marchandise des Landes ou de Bourgneuf. Cheveries, Arpajon, Dourdan extra, 360 ; bons, 325 ; ordinaires, 200-280, suivant pourcentage de blancs ; Plats Midi 205 ; extra, 315 ; Brezins Vendée, 310 ; Pois ronds Nord, 200 ; Pois décortiqués, 310 ; Pois cassés n° 0, 305 ; un 285 ; deux, 275 ; Lentilles vertes du Puy, 360 ; du Cantal, 350 ; Feverolles Landes, 145 ; Champagne, 155.

Cours des Vins

La barrique, prise au cellier, et suivant régions :

MUSCADET 1937 1000 à 1300
GROS-PLANT 1937 450 à 550
SEIBELS 1937 400 à 650
ROUGE de pays : 16.75 à 17.25 le degré-hectolitre.
NOAH, le degré barrique : 20 fr. 50 départ.

MARCHÉS RÉGIONAUX

MARCHÉ TALENSAC

MERCURIALE DU 5 FÉVRIER 1938

BOEUF

1^{er} cat. — Aloyau 10 1^{er} côtes march. à jus et milieu épau 7 50 à 14
2^e cat. — Poitrine et collet 4 50 à 5
3^e cat. — Flancs, jarrets, etc. 2 50 à 3

VEAU

1^{er} cat. — Der. 10 1^{er} côtes 9 50 à 10
2^e cat. — Epaule, collet 7 50 à 8
3^e cat. — Jarret, h. de collet 5 50 à 7

MOUTON

1^{er} cat. — Gigot, 10 1^{er} côtes 11 50 à 12
2^e cat. — Epaule, bas côtes 8 50 à 11
3^e cat. — Poitrine, h. de collet 7 50 à 8
4^e cat. — Flancs, jarrets, etc. 5 50 à 7

AGNEAU

1^{er} cat. — Gigot, 10 1^{er} côtes 11 50 à 12
2^e cat. — Epaule, bas côtes 8 50 à 11
3^e cat. — Poitrine, h. de collet 7 50 à 8
4^e cat. — Flancs, jarrets, etc. 5 50 à 7

POULET

1^{er} cat. — Poulets moyens, 5 50 à 6
2^e cat. — Poulets moyens, 5 50 à 6
3^e cat. — Poulets moyens, 5 50 à 6
4^e cat. — Poulets moyens, 5 50 à 6

VARADES, 8 Février. — Poulets, la couple, 25 à 35 ; poules, la pièce, 10 à 12 ; canards, la pièce, 8 à 9 ; pigeons, la couple, 10 à 11 ; lapins, 6 à 8 ; beurre, le 1/2 kilo, 12 à 13 ; œufs, la douzaine, 6 50 à 7 50 ; beurre, le 1/2 kilo, 11 à 12.

Varades, 8 Février. — Poulets, la couple, 25 à 35 ; poules, la pièce, 10 à 12 ; canards, la pièce, 8 à 9 ; pigeons, la couple, 10 à 11 ; lapins, 6 à 8 ; beurre, le 1/2 kilo, 12 à 13 ; œufs, la douzaine, 6 50 à 7 50 ; beurre, le 1/2 kilo, 11 à 12.

Cané, le 8 février 1938. — Artichauts, les 12, 25 fr. ; betteraves, les 12, 8 fr. ; carottes, le paquet, 1 fr. ; céleri rave, les 6, 8 fr. ; céleri branches, les 6, 6 fr. ; choux-pommes, les 16, 20 fr. ; choux-fleurs, la pièce, 3 fr. ; cresson, les 12, 8 fr. ; choux de Bruxelles, les 12, 8 fr. ; épinards, le kilo, 2 fr. ; laitues, les 20, 6 fr. ; mâche, le kilo, 3 fr. ; navets, le paquet, 1 fr. 50 ; oignons, le paquet, 3 fr. 50 ; poireaux, la botte, 6 fr. ; radis, les 12, 8 fr. ; pommes, le kilo, 1 fr. 50 ; scorsonnes, le paquet, 3 fr. ; salade, le paquet, 3 fr. ; pommes de terre, le kilo, 0 fr. 65.

Châteaubriant, 9 Février. — Beurre, en gros, 13 le kilo, fin au détail 21 à 22 50 ; œufs, le douz. 7 à 7 50 ; bons poulets, la couple, 28 à 35, moyens 20 à 25 ; poules 24 à 30 ; pigeons 10 à 12 ; canards 35 à 40 ; lapins, la pièce, 12 à 16 ; Paille de blé, les 100 kilos, 155 à 160 ; foin 190 à 200 ; Bœufs, le kilo, 15 à 16 ; vaches 14 à 15 ; taureaux 5 à 5 25, vaches 4 à 4 25, brebis 5 50 à 6 ; veaux 8 à 8 50 ; les extras jusqu'à 9 ; moutons 5 50 à 6 ; porcs gras 7 40 à 7 45 ; cochons 5 50 à 6. — Forte hausse sur les porcs de lait vendus à la ferme, de 140 à 160.

Blain, 8 Février. — Blé, 137 (taxe) ; farines 255 à 257, les 100 kilos ; sons 115 à 120 ; riz 143 à 150 ; avoines 128 à 135 ; orge 145 à 150 ; seigle 135 à 140 ; sarrasin 135 à 160 ; paille 150 à 160, les 500 kilos ; foin 145 à 150 ; beurre de laiterie 13 à 13 50 la livre, ordinaire 12 à 12 50 ; œufs 7 50 à 8 50, la douz. ; lait, 150 le litre ; Poules et poulets 20 à 42 la couple ; 6 25 à 6 50 la livre ; œufs 38 à 40 (5 50 à 5 75 le kilo à 4 25, brebis 5 50 à 6 ; veaux 8 à 8 50 ; les extras jusqu'à 9 ; moutons 5 50 à 6 ; porcs gras 7 40 à 7 45 ; cochons 5 50 à 6. — Forte hausse sur les porcs de lait vendus à la ferme, de 140 à 160.

Blain, 8 Février. — Blé, 137 (taxe) ; farines 255 à 257, les 100 kilos ; sons 115 à 120 ; riz 143 à 150 ; avoines 128 à 135 ; orge 145 à 150 ; seigle 135 à 140 ; sarrasin 135 à 160 ; paille 150 à 160, les 500 kilos ; foin 145 à 150 ; beurre de laiterie 13 à 13 50 la livre, ordinaire 12 à 12 50 ; œufs 7 50 à 8 50, la douz. ; lait, 150 le litre ; Poules et poulets 20 à 42 la couple ; 6 25 à 6 50 la livre ; œufs 38 à 40 (5 50 à 5 75 le kilo à 4 25, brebis 5 50 à 6 ; veaux 8 à 8 50 ; les extras jusqu'à 9 ; moutons 5 50 à 6 ; porcs gras 7 40 à 7 45 ; cochons 5 50 à 6. — Forte hausse sur les porcs de lait vendus à la ferme, de 140 à 160.

Blain, 8 Février. — Blé, 137 (taxe) ; farines 255 à 257, les 100 kilos ; sons 115 à 120 ; riz 143 à 150 ; avoines 128 à 135 ; orge 145 à 150 ; seigle 135 à 140 ; sarrasin 135 à 160 ; paille 150 à 160, les 500 kilos ; foin 145 à 150 ; beurre de laiterie 13 à 13 50 la livre, ordinaire 12 à 12 50 ; œufs 7 50 à 8 50, la douz. ; lait, 150 le litre ; Poules et poulets 20 à 42 la couple ; 6 25 à 6 50 la livre ; œufs 38 à 40 (5 50 à 5 75 le kilo à 4 25, brebis 5 50 à 6 ; veaux 8 à 8 50 ; les extras jusqu'à 9 ; moutons 5 50 à 6 ; porcs gras 7 40 à 7 45 ; cochons 5 50 à 6. — Forte hausse sur les porcs de lait vendus à la ferme, de 140 à 160.

Blain, 8 Février. — Blé, 137 (taxe) ; farines 255 à 257, les 100 kilos ; sons 115 à 120 ; riz 143 à 150 ; avoines 128 à 135 ; orge 145 à 150 ; seigle 135 à 140 ; sarrasin 135 à 160 ; paille 150 à 160, les 500 kilos ; foin 145 à 150 ; beurre de laiterie 13 à 13 50 la livre, ordinaire 12 à 12 50 ; œufs 7 50 à 8 50, la douz. ; lait, 150 le litre ; Poules et poulets 20 à 42 la couple ; 6 25 à 6 50 la livre ; œufs 38 à 40 (5 50 à 5 75 le kilo à 4 25, brebis 5 50 à 6 ; veaux 8 à 8 50 ; les extras jusqu'à 9 ; moutons 5 50 à 6 ; porcs gras 7 40 à 7 45 ; cochons 5 50 à 6. — Forte hausse sur les porcs de lait vendus à la ferme, de 140 à 160.

Blain, 8 Février. — Blé, 137 (taxe) ; farines 255 à 257, les 100 kilos ; sons 115 à 120 ; riz 143 à 150 ; avoines 128 à 135 ; orge 145 à 150 ; seigle 135 à 140 ; sarrasin 135 à 160 ; paille 150 à 160, les 500 kilos ; foin 145 à 150 ; beurre de laiterie 13 à 13 50 la livre, ordinaire 12 à 1